



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 14 MARS 2025

PROCES-VERBAL

La séance s'est ouverte à 9 h 37 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY.

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mmes BENASSAYAG, BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CESARI (absent à partir du rapport n°21), CHAIX, CHIKLI, CIOTTI (pouvoir à M. BECK du rapport n°2 au rapport n°11), CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI, DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GOURDON, GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD (pouvoir à Mme MARTIN à partir du rapport n°16), LOMBARDO, LUCIANO, Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mme PAPY, M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA, Mmes SERGI, THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : MM. BERNARD (pouvoir à Mme GUIT NICOL), CARLIN (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM), CARRETERO, Mmes MOREAU (pouvoir à M. MARTIN), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme MIGLIORE), M. SOUSSI (pouvoir à Mme OUAKNINE).

L'an deux mille vingt-cinq le 14 mars, le conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

M. Le Président.- Mes chers collègues, nous allons pouvoir ouvrir notre séance. Je vous remercie de votre présence. Conformément à notre règlement intérieur, je vous propose de désigner M. PANCIATICI en qualité de secrétaire de séance, et je lui demande de procéder à l'appel des membres présents.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil Départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous avons donc le quorum et nous pouvons valablement délibérer. En premier lieu, je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 17 janvier 2025. Nous n'avons pas reçu d'observation. S'il n'y en a pas en séance, je vous propose de l'adopter.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Mes chers collègues, avant d'entamer cette séance, je souhaite rendre hommage à deux figures de la vie politique, locale et nationale, qui viennent nous quitter. Il s'agit, vous l'avez deviné, de Bernard BROCHAND et de Jean-Louis DEBRE.

Bernard BROCHAND, disparu le 25 février à 86 ans, aura marqué de son empreinte notre territoire, dans les Alpes-Maritimes et bien au-delà. Dire qu'il a eu une vie bien remplie est un euphémisme. Bernard était un passionné, un touche-à-tout, un concentré de vitalité, animé tout à la fois par le goût de l'entreprise, le sens de la responsabilité et du service public, et l'amour du sport. D'une énergie débordante, curieux de tout, il a entrepris toute sa vie et la réussite a le plus souvent couronné ses engagements. Avant d'être l'homme politique que nous connaissons, il fut un publicitaire de génie, un as de la formule qui faisait mouche, vite repéré par son employeur. Son ascension éclair l'amena à la présidence du Directoire de DDB International, qui était à l'époque la première agence mondiale de communication avec plus de 16 000 employés.

Excellent joueur de foot durant sa jeunesse, il entre par passion en 1971 au Conseil d'Administration du Paris Saint-Germain pour en devenir le Président de 1991 à 2001. En 1984, il participe à la création de Canal+, et c'est lui qui fait prendre à cette chaîne son virage vers le sport et notamment le football, Canal+ devenant ainsi la chaîne du cinéma et du sport en France. Homme de verve, il était surtout un homme qui voulait faire face, et qui voulait faire, tout simplement. Ami de Jacques CHIRAC, il s'engage auprès de lui dans la campagne présidentielle de 1995 et invente « Mangez des pommes ! », slogan qui passera à la postérité. Devenu ainsi quasi-simultanément député et maire de Cannes en 2001, il s'est attaché à refaire de sa ville un pôle de stabilité, une marque internationale après des années de turbulences. Durant deux mandats, il sera un maire bâtisseur. Cannes lui doit, entre autres, le Palais des Victoires, la restructuration de Ranguin, le nouvel hôpital des Broussailles, le complexe sportif de Montfleury, le Multiplex, la cité universitaire, et bien d'autres réalisations.

Accessible, affable, souriant, il était particulièrement apprécié des Cannois, jusqu'à l'affection. Bernard BROCHAND aura également eu l'intelligence, rare en politique, de préparer sa succession en adoubant David LISNARD, qu'il a étroitement associé à la ville avant

de lui transmettre le flambeau en 2014. Là encore, il ne s'est pas trompé. Nous partageons aujourd'hui la peine de son épouse Dany, de ses enfants Laurent et Fabienne, de sa petite-fille Paloma, de son frère Pierre et de tous ceux qui l'appréciaient.

Jean-Louis DEBRE est parti quelques jours après, à 80 ans. Grand serviteur de l'État, il fut conseiller général de l'Eure, maire d'Évreux, député, ministre de l'Intérieur, président de l'Assemblée nationale, puis président du Conseil constitutionnel. Un parcours incroyable et exemplaire. Gardien d'une Constitution rédigée par son père, on lui doit la fameuse QPC, la Question prioritaire de constitutionnalité, qui permet désormais aux citoyens de saisir le Conseil constitutionnel.

Au-delà de ce parcours exceptionnel, c'était un humaniste imprégné au plus haut point des valeurs gaullistes qui ont toujours guidé son engagement, et quelqu'un d'extrêmement fidèle en amitié, comme ce fut le cas notamment avec Jacques CHIRAC. Il avait hérité de son père une haute idée de la France, de ses territoires et de ses institutions. Il cultivait d'un même élan la liberté et l'intransigeance, en ayant l'intérêt général pour seule boussole, le tout avec l'humour corrosif des hommes lucides qui ne sont pas dupes des postures et savent aussi se moquer d'eux-mêmes. J'avais pour lui une affection et une admiration sincères. Elles ne tenaient pas seulement à la similarité de nos parcours en tant que « fils de », mais aussi à une défense d'idées qui ne laisse guère place à l'indulgence. Au fil des années, il avait su imposer son style direct, tout en simplicité et bienveillance, ce qui en faisait une personnalité connue et reconnue, appréciée de nos compatriotes.

Voilà, mes chers collègues, rapidement brossées deux vies exemplaires de grands politiques. Je vous invite à observer une minute de silence en la mémoire de Bernard BROCHAND et de Jean-Louis DEBRE.

Une minute de silence est observée en la mémoire de Bernard BROCHAND et de Jean-Louis DEBRE.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Mes chers collègues, l'ordre du jour nous amène aujourd'hui à voter notre budget 2025. Les aléas d'une politique nationale sous respiration artificielle et plombée d'une dette abyssale ont contrarié la préparation de notre budget, comme vous le savez. Au terme d'un long psychodrame politique, et je n'y reviendrai pas, le Gouvernement s'est enfin doté d'un budget pour 2025. Les collectivités locales savent désormais à quelle sauce elles seront mangées.

La loi de finances BAYROU est le symbole de la situation financière dramatique du pays, lestée de 3 200 milliards d'euros de dettes. J'ai toujours du mal avec ce chiffre. Alors, elle fait les poches des entreprises, des contribuables et des collectivités locales. Grâce à la sagesse des sénateurs, ma chère Alexandra, la ponction sur les collectivités sera amoindrie par rapport aux 5 milliards d'euros initialement prévus. Mais malgré tout, la ponction restera sévère. Un effort de 2,2 milliards d'euros affectera les territoires, dont 40 % pèseront uniquement sur les Départements. Pour le Département des Alpes-Maritimes, la facture est de 16,6 millions

d'euros. Le gel de la TVA nous prive de la dynamique de cette ressource. C'est une perte nette de 8 millions d'euros. L'Etat a aussi décidé, sans concertation, d'augmenter de trois points durant quatre ans la cotisation vieillesse des employeurs territoriaux, soit une charge de 2,4 millions d'euros par an. Après avoir vidé les caisses des fonds de retraite publics pour renflouer les autres régimes de retraite, on nous impose désormais de renflouer les régimes de retraite des fonctionnaires avec les collectivités.

Et comme le compte n'y est pas, Bercy nous invente, comme nous savons le faire habituellement, une nouvelle contribution obligatoire, le DILICO, c'est-à-dire le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités les plus favorisées. Il fallait l'inventer, c'est fait. Rien que le sigle vaut son pesant d'or. Ce nouvel impôt sur les collectivités locales, soi-disant les plus favorisées, va ponctionner nos recettes de 6,2 millions d'euros. Et voilà : 10 millions d'euros de TVA, 2,4 millions de cotisations vieillesse, 6,2 millions d'euros pour le DILICO, et nous sommes bien aux 16,6 millions d'euros annoncés.

Nous sommes donc une nouvelle fois étouffés par cette bureaucratie, cette technocratie, cancer d'un État malade et incapable de se réformer, alors que nous aurions besoin de respirer et de plus de liberté. Cette nouvelle charge 2025 s'ajoute à ce que nous subissons depuis trop longtemps, comme le Fonds de solidarité départemental. Pour 2025, ce sont encore 100 millions d'euros qui seront ponctionnés directement dans les recettes de nos droits de mutation à titre obligatoire (DMTO) pour les redistribuer à d'autres Départements. Tout comme l'extension du Ségur de la santé pour 2,9 millions d'euros, ou encore la valorisation de 1,7 % du RSA au 1^{er} avril prochain qui nous coûtera 2 millions d'euros. Autant de décisions unilatérales que l'État nous impose.

Voilà l'étau dans lequel nous sommes. Où est la libre administration de notre collectivité ? On peut s'interroger. On nous demande d'être les urgentistes de tous les maux de la société. On décide de nos dépenses à notre place, on supplée dans notre quotidien un Etat défaillant, et on asphyxie chaque jour un peu plus nos ressources. L'État n'assume plus ses missions régaliennes et veut diriger notre Département à notre place. Chaque année, nous perdons un peu plus le droit fondamental de la libre administration des collectivités dont nous portons pourtant la responsabilité devant nos électeurs. Il est temps de dire stop à ce racket systématique de nos responsabilités et de nos ressources, qui étouffe notre capacité à agir efficacement pour le bien de nos concitoyens. Ensemble, réclamons plus de liberté, plus d'autonomie, plus de reconnaissance pour le rôle indispensable que nous jouons dans la gestion de nos territoires.

Néanmoins, et en attendant que le message puisse passer, en espérant qu'un jour il passe, le pessimisme n'est pas forcément dans ma nature, vous le savez. Je suis plus habitué à l'optimisme et à la volonté. J'ai tendance à voir toujours le verre à moitié plein plutôt que le verre à moitié vide. Ma première volonté reste donc inchangée, c'est-à-dire défendre ardemment la souveraineté départementale, le patriotisme départemental, pour donner le meilleur aux Alpes-Maritimes et à chacun de nos concitoyens. En ces temps difficiles, prendre des décisions avisées et gérer au mieux les deniers publics relève donc d'un impératif catégorique. Dans une France déboussolée, il est d'autant plus important que le Conseil départemental soit un repère

et un cap clair. Celui de la proximité, nous l'avons toujours été. Celui de la solidarité, on l'est encore. Celui de la protection des hommes, on l'est toujours, et de leur environnement. Celui de l'innovation. Nous sommes au cœur de notre politique et de notre ambition.

Nous allons optimiser, rechercher des économies d'échelle tout en ayant l'ambition de réaliser de beaux projets en proposant un budget de responsabilité qui s'équilibre à 1,6 milliard d'euros. Ce budget limite le recours à l'emprunt à 89 millions d'euros, alors qu'en parallèle, nous rembourserons 90 millions d'euros de capital. Cela permettra de conserver un encours de la dette à 815 millions d'euros fin 2025, avec une baisse, symbolique certes mais une baisse quand même, d'1 million d'euros, soit une capacité de désendettement inférieure à cinq ans que beaucoup nous envient. Alors que le marché de l'immobilier est gelé, avec un impact majeur sur toute l'économie du BTP et les agences immobilières, et bien que la Loi de finances 2025 nous l'autorise, pour préserver les Maralpins et notre économie locale, nous n'augmenterons pas la fiscalité sur les droits des notaires dans les Alpes-Maritimes. Nous pourrions céder à la facilité, mais cela n'est pas souhaitable. C'est notre marque, c'est notre ADN. Lorsque l'époque était plus propice, en 2019 et 2020, rappelez-vous, nous avons même baissé la taxe foncière, rendant ainsi 45 millions d'euros aux Maralpins, anticipant une période délicate qui pourrait durer. Et au nom de l'orthodoxie budgétaire qui nous caractérise, je vous propose des efforts de gestion sur nos dépenses de fonctionnement. C'est d'ailleurs la politique de notre collectivité depuis 15 ans. Les 530 millions d'euros de DMT0 espérés pour 2025 restent soumis aux aléas de l'année. Je vous le concède, et certains ne manqueront pas peut-être de critiquer cette évaluation en dénonçant un budget insincère. Effectivement, notre estimation s'est avérée légèrement pessimiste. C'était en 2024. Nous avions estimé à 480 millions d'euros nos droits de mutation. Nous avons perçu 490 millions d'euros. C'était une erreur. Mais j'ai envie de dire que l'erreur était juste, puisque nous avons fait 10 millions d'euros de plus. Ce n'était en tous cas certainement pas insincère.

Pour 2025, nous allons donc cibler une baisse de 24 millions d'euros des dépenses de fonctionnement en réduisant les dépenses improductives et en maîtrisant la masse salariale au plus juste. Contrairement à ce que font l'État et d'autres collectivités, je vous invite ici, avec ce budget, mes chers collègues, à ne pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas. Ces économies n'affecteront pas le cœur de notre action. Elles ne toucheront ni la solidarité sociale ni la solidarité territoriale. Sans revenir sur l'ensemble des opérations, des investissements et des éléments que je vous ai déjà détaillés lors de notre débat d'orientations budgétaires du mois de janvier, j'insiste à nouveau sur les engagements clés.

L'action sociale, poids-lourd de notre budget, est dotée de 615 millions d'euros, soit 39 % de nos dépenses. Elle sera marquée par de nouvelles avancées significatives, notamment en faveur de nos aînés, avec le soutien aux EHPAD dans la prise en charge de la dépendance en faisant grimper le point GIR à 7,10 euros. Vous l'avez souvent réclamé en nous demandant d'aller plus vite, mais pour mémoire, en 2017, il était à 6 euros. C'est donc une augmentation de 25 % en sept ans. Soutien au maintien à domicile aussi, avec une nouvelle réévaluation de plus 4,6 % du tarif horaire des services autonomie à domicile et de celui de la prestation du handicap.

Dans la situation budgétaire actuelle, c'est un effort conséquent qu'il faut saluer à sa juste valeur. Au total, notre politique autonomie sera stable entre 2024 et 2025 à 333 millions d'euros.

La politique d'aide à l'enfance et à la famille représentera quant à elle un engagement de 149 millions d'euros. Cette enveloppe, facialement en baisse de 4 millions d'euros, grâce à la diminution prévue de 6 millions d'euros concernant les MNA, permet d'augmenter de 3 millions d'euros les crédits affectés à l'aide sociale à l'enfance, ceci pour financer une nouvelle maison d'enfants à caractère social, l'ouverture d'un lieu pour les séjours de répit, l'ouverture de places d'hébergement diffus et le développement de nos Maisons des 1 000 premiers jours de Nice et de Grasse.

En 2025, nous allons poursuivre notre démarche d'accompagnement individualisé des allocataires du RSA qui a démontré son efficacité : sept allocataires maralpins sur dix sortent aujourd'hui du dispositif en moins d'un an. C'est le meilleur taux de réussite en France. J'en félicite nos équipes. Ce sont des trajectoires de vie qui sont ainsi relancées, et notre réforme de 19 millions d'euros spécifiques fléchés sur le volet insertion en 2025 doit leur permettre de maintenir cet objectif avec en perspective la poursuite de la baisse des allocataires, nous permettant de réduire de 10 millions d'euros la charge de l'allocation RSA sur notre budget.

Dans un budget contraint, trois piliers sont sanctuarisés et totalement préservés des efforts de la diminution de la dépense publique : le social, je viens de le dire, mais aussi la sécurité des Maralpins et la politique des solidarités territoriales. Sur le volet de la sécurité, 7 millions d'euros sont prévus pour l'entretien des gendarmeries ainsi que pour l'aménagement du futur Centre départemental de vidéoprotection. Mais surtout, 92 millions d'euros sont budgétés en faveur du SDIS pour le renouvellement de ses équipements et le maintien de sa réponse opérationnelle, encore brillamment démontrée dans les vallées de la Roya ces derniers jours pour lutter contre plusieurs départs de feu, des feux d'hiver auxquels nous ne sommes pas habitués.

J'apporte également des précisions pour ceux qui colportent des contre-vérités en s'appuyant sur des sentiments et non sur des faits, que notre engagement sur le SDIS est sans faille. L'augmentation de notre budget en est une démonstration et permet de maintenir entièrement les effectifs des sections opérationnelles et de garantir une couverture exemplaire sur l'ensemble du territoire. Depuis 2021, les recrutements des sapeurs-pompiers professionnels ont permis d'engager tous les lauréats du concours de caporal de territoire. 107 pompiers professionnels ont ainsi été recrutés pour 59 départs à la retraite. Et pour les trois années à venir, nous recruterons à nouveau l'ensemble des lauréats du concours. 75 recrutements sont ainsi prévus pour 34 départs à la retraite identifiés à ce jour. Voilà la réalité des chiffres.

Enfin, la solidarité territoriale est le troisième pilier sanctuarisé. Elle bénéficiera en 2025 d'une enveloppe de 88 millions d'euros. Je vous en donne le détail, car on a tendance à tout mélanger sous ce vocable. Moi-même, j'ai eu du mal dans les années passées à appréhender ce détail. Les 88 millions d'euros se décomposent de la manière suivante, avec tout d'abord 25 millions d'euros consacrés à nos engagements sur les contrats de territoire urbains 2021-2026, qui garantissent aux dix plus grandes collectivités des Alpes-Maritimes les financements

du Département sur leurs investissements. Ces contrats territoriaux sont importants. Dans cette seule séance, nous engagerons 10 millions d'euros pour financer les réseaux d'assainissement de la Croisette à Cannes, le centre de sécurité urbain de Menton, ou encore le rallongement des rames de la ligne 1 du tramway à Nice. 38,8 millions d'euros sont consacrés à l'aide aux collectivités, ce qui est vital pour toutes ces petites communes des Alpes-Maritimes et pour l'aménagement du territoire. Là aussi, oxygéner notre moyen pays et notre haut pays est notre ADN. 16,8 millions d'euros seront ensuite dédiés au SMIAGE, ce Syndicat que la France nous envie, afin de poursuivre les efforts colossaux engagés pour lutter contre le risque inondation qui a tellement touché notre territoire durant ces dernières décennies. Enfin, 21,4 millions d'euros iront aux syndicats mixtes. À ce titre, je vous invite à lire attentivement le rapport intégralement dédié aux principaux satellites du Département, nos bras armés dans de nombreux champs des politiques publiques allant du numérique à l'enfance et du tourisme au logement. Cet engagement avec nos vingt principaux satellites, ce sont 133 millions d'euros que le Département financera en 2025, avec par exemple les travaux de la luge d'été de la Colmiane, la modernisation des télécabines d'Auron, la Maison départementale de l'environnement à Valberg, la modernisation du front de neige à Isola. Je ne cite là que les stations de montagne qui sont les pôles d'excellence économique de notre territoire. Evoquons aussi l'Agence 06, qui a accompagné plus de 200 projets d'investissement des petites communes en 2024, nous continuerons et nous accélérerons, ou encore la mise en chantier de 120 nouveaux logements par Habitat 06 pour que divers projets d'énergie renouvelable dans les Alpes-Maritimes puissent voir le jour.

L'ensemble de ces engagements portera notre budget d'investissement à 230 millions d'euros, soit notre plus haut niveau d'investissement avant la tempête Alex. Certains, là-aussi, verront une baisse de 30 millions d'euros des dépenses d'investissement par rapport au réalisé 2024. *Que nenni.* Les travaux de reconstruction sous la responsabilité du Conseil départemental 06 sont terminés et achevés. C'est un succès pour notre collectivité départementale. Nous avons livré 100 % des infrastructures routières dans la Roya. Toutes les fonctionnalités routières sont désormais rétablies. Quatre ans après la tempête meurtrière, nous avons relevé ce défi. Bravo, M. le directeur général des services, et bravo M. le directeur général adjoint, M. JAVAL, ainsi qu'à toutes vos équipes. Bravo aux entreprises et aux travaux publics qui ont déployé leur génie dans cet objectif. Nous avons rendu ce territoire meurtri à l'espoir et à l'avenir.

J'en attends désormais de même de l'État concernant le tunnel de Tende dont l'ouverture en alternat semble annoncée. Nous voyons Philippe TABAROT se démener comme un beau diable, et j'ai saisi par courrier le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre des Transports, pour qu'en tant que financeur majeur de ce projet, dont je rappelle qu'il est confié à nos amis italiens et que nous avons du mal avec eux à pouvoir y voir clair dans l'utilisation de nos finances, il faut que l'État français se mobilise pour demander à nos côtés les garanties sur la réalisation du projet initial, dont les dépenses augmentent de façon colossale. On nous annonce en effet plus de 70 millions d'euros supplémentaires. Il faut que nous ayons la garantie de ce que nous avons voté ensemble, c'est-à-dire la mise en œuvre de deux tunnels et non pas d'un seul tunnel en alternat.

Lors du débat d'orientations budgétaires, je vous avais énuméré l'ensemble de nos engagements à venir sur les travaux d'infrastructures routières, sur les futurs collèges, sur les programmes de rénovation énergétique et de solarisation, sur le financement des réseaux d'eau et des projets de réutilisation des eaux usées, sur la culture, le sport, etc. Je ne reviendrai pas dessus. Je clôturerai mon propos en revenant sur le succès de deux événements récents qui couronnent également le succès de nos politiques : le Salon international de l'Agriculture à Paris, marqueur GREEN Deal s'il en est, et le World IA Cannes Festival, marqueur SMART Deal s'il en est.

Sur le GREEN Deal, avec le Salon de l'Agriculture, nous aurons eu un vif succès avec des collègues qui étaient présents sur place. Vous y étiez nombreux, et je vous en remercie. M. CIOTTI, Mme PAGANIN, Mme SERGI, Mme BORCHIO-FONTIMP, etc. Sincèrement, quel beau succès avons-nous eu avec le stand des Alpes-Maritimes en faisant venir 26 de nos agriculteurs et de nos producteurs, qui ont remporté un grand succès auprès des Parisiens. Je félicite également les producteurs qui ont été médaillés à cette occasion et qui portent l'excellence d'une agriculture riche et de qualité. Ce succès récompense surtout à mes yeux l'engagement exceptionnel du Département depuis 2004, avec le lancement du dispositif AIME, Aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations agricoles, qui depuis prospère. N'oublions pas que les agriculteurs sont la source d'une alimentation saine, mais aussi des acteurs essentiels pour la préservation de l'environnement. Ils méritent notre aide dans le cadre du GREEN Deal. Oui, le Département aime ses agriculteurs avec le programme AIME. Nous y avons consacré 4 millions d'euros en 2024, soit deux fois plus que la moyenne de ces cinq dernières années, preuve qu'avec notre soutien, l'agriculture reprend des forces.

Avec de nouvelles attentes et de nouveaux marchés – la truffe, la spiruline, le safran, les bières locales, les escargots, etc. – nous avons des produits nouveaux qui se développent aux côtés des productions traditionnelles que sont l'élevage, le maraîchage, l'agriculture, l'oléiculture, et la viticulture. Nous renforçons notre politique des circuits courts avec l'arrivée imminente dès ce printemps des premières récoltes sur les 11 hectares de la ferme départementale. Là-aussi, un Département qui s'engage comme nous le faisons sur une ferme départementale, ce n'est pas anodin. Nous avons des terrains agricoles à Gattières, la Roquette-sur-Var, Châteauneuf-de-Grasse, pour accroître la production locale et permettre que nous ayons une production bio à destination de nos collègues.

Nous innovons également en transformant « 06 à table ! » en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) afin de fédérer tous les acteurs – agriculteurs, collectivités locales, collègues – autour du défi de l'alimentation durable et d'augmenter l'approvisionnement de nos collègues. Notre ambition, je le rappelle, est de répondre à 60-70 % à l'approvisionnement de nos collègues. Quel succès rencontré par le chef du collège de Mouans-Sartoux, qui nous a fait une belle démonstration au moment du Salon de l'agriculture. Là aussi, notre ambition est affichée pour que l'ensemble des collègues, les 71 collèges des Alpes-Maritimes, puissent donner le meilleur à nos enfants.

Enfin, pour le World IA Cannes Festival, la quatrième édition a été un succès phénoménal, avec une affluence record d'entreprises, d'acteurs socioprofessionnels et

institutionnels, de start-ups, tous réunis sous la bannière du Département. Pour la première année, nous avons dû sélectionner les entreprises que nous hébergions sur notre stand face à l'affluence des demandes. Merci à David KONOPNICKI, vice-président en charge du numérique. Merci à notre ami Marco LANDI, dont nous connaissons l'engagement. J'ai le sentiment que nous réussissons le pari sur l'avenir. C'est une reconnaissance nationale et internationale du rôle du Département des Alpes-Maritimes que nous avons eue comme acteur de l'intelligence artificielle autour de la Technopole de Sofia-Antipolis. Je vous invite d'ailleurs à ne pas rater le World artificial intelligence film festival, conçu en collaboration avec Marco LANDI et le réalisateur Claude LELOUCH, qui sera une première mondiale, cette année sur Nice et l'année prochaine à Cannes. En plus d'un événement de prestige, ce sera également un levier pour conforter l'écosystème IA maralpín.

En dépit des aléas économiques et des incertitudes politiques, il est pour moi crucial d'asseoir le leadership de notre département en matière d'innovation. C'est en ce sens qu'un rapport fondamental vous sera proposé aujourd'hui pour valider l'acte 2 du SMART Deal. Nous passons une vitesse supplémentaire et nous allons accélérer. D'abord, en interne, l'acte 2 va accroître la modernisation numérique de notre administration et permettre à tous de maîtriser les incroyables mutations engendrées par l'IA. Dans l'année qui vient, tous nos agents seront formés aux outils de l'IA générative. Là aussi, nous deviendrons la première collectivité de France à le faire. J'ouvre une parenthèse pour dire que nous avons reçu ici dans cet hémicycle les présidents des départements de France, sous la présidence de M. SAUVADET. Je peux vous dire que nous faisons des émules et que bon nombre de départements engagent la démarche que nous avons lancée en 2017. Ensemble, nous serons probablement beaucoup plus forts.

En externe, la simplification des démarches en ligne pour les usagers se poursuit au travers de la plateforme « mesdemarches06 », toujours dans notre rôle d'être un facilitateur. Un bus numérique ira également à la rencontre des usagers les plus isolés dans toutes nos vallées pour favoriser l'autonomie du numérique. L'IA doit aussi nous permettre de mieux protéger notre territoire et ses habitants. Dans cet esprit, l'acte 2 du SMART Deal prévoit de répondre à de nouveaux usages, avec par exemple, le pack autonomie 06 qui rassemble un ensemble de technologies d'alerte et de téléassistance avec IA pour améliorer la sécurité des personnes âgées et handicapées. Citons également la protection de nos massifs forestiers grâce à un réseau de caméras couplé à l'IA, la création d'un Centre départemental de vidéoprotection dont nous avons déjà débattu et décidé, et dont les performances seront accrues par le *deep learning*, la création d'un data center souverain avec le SICTIAM, le SDIS, le SMIAGE et le Département. Il deviendra le pilier de notre souveraineté numérique, sans parler du PoliCloud sur lequel nous sommes en pleine réflexion portée par David GURLE et soutenue par David LISNARD, dans une démarche proactive avec l'Association des Maires de France. Les Départements de France se joignent à nous dans cette démarche. Evoquons également la conception d'un jumeau numérique des Alpes-Maritimes pour modéliser et simuler des scénarios, notamment en lien avec les catastrophes naturelles, la gestion des flux de déplacement ou l'accès aux services publics. Vous voyez, il y a des démarches que nous aurons à faire en 2025.

Par ailleurs, nous franchirons une nouvelle étape avec l'intégration de la Maison de l'intelligence artificielle au sein d'ALPHA, le Business Pôle phare de Sophia-Antipolis, cher à Jean LEONETTI et à l'ensemble des élus antibois que je salue. Nous avons une place privilégiée avec la Maison de l'intelligence artificielle au sein d'ALPHA. Cette extension de plus de 300 mètres carrés permettra d'offrir des services inédits pour les collègues, les scolaires, les professionnels, faisant de notre démarche une démarche exemplaire.

Vous le voyez, pour moi, c'est un bond en avant que je vous demande de faire. Vous m'avez suivi les yeux fermés en 2017 pour lancer le SMART Deal. Ce n'était pas une évidence pour tout le monde à l'époque. Aujourd'hui, ça l'est devenu. Aujourd'hui, nous avons véritablement les médias qui, toute la journée, sont penchés sur l'intelligence artificielle et ses outils productifs. Nous en faisons une démarche proactive pour notre administration en espérant qu'elle devienne l'administration phare de France et que nous soyons l'administration 3.0. Mes chers collègues, je vous appelle tout simplement aujourd'hui à une adhésion à 200 % pour qu'ensemble, vous puissiez être les élus de demain 4.0.

Je vous remercie.

M. SEGURA.

M. SEGURA.- Merci M. le Président, mes chers collègues, nous nous associons bien-sûr à l'hommage que vous avez rendu à Bernard BROCHAND et Jean-Louis DEBRE. Si vous me le permettez, j'associerai à cet hommage Liliane DINI, que beaucoup d'entre nous connaissions sous le nom de Lilou, et qui était la gardienne emblématique du Palais Sarde. Elle nous a tragiquement quittés, mortellement fauchée par un scooter au début du mois. Nous adressons nos pensées à sa famille.

Je voudrais aussi rendre hommage au travail extraordinaire de nos soldats du feu, nos pompiers, les agents de Force 06. La semaine passée, le haut pays mentonnais s'est retrouvé en proie aux flammes. Ce violent incendie, vraisemblablement d'origine criminelle, a ravagé plus de 300 hectares et mobilisé plus de 150 hommes et femmes, dans des conditions difficiles. Merci à eux, et rendons hommage à nos pompiers et à Force 06.

Concernant le budget, M. le Président, nous sommes appelés à voter aujourd'hui le budget 2025 du Département des Alpes-Maritimes. C'est un moment essentiel, comme vous l'avez rappelé, car derrière ces chiffres se cachent des choix politiques qui engagent l'avenir de notre territoire et le quotidien des Maralpins.

Ce budget M. le Président, nous le refusons car ce n'est pas un budget d'avenir mais un budget de renoncement. Nous le refusons parce qu'il affaiblit notre Département, pénalise les habitants et trahit les engagements que nous devons tenir envers eux. Ce budget marque un tournant inquiétant. Certes, vous l'avez rappelé, et nous sommes d'accord avec vous, la conjoncture est difficile, avec la baisse des DMTO et de la TVA. Mais ce qui est inacceptable M. le Président, c'est le manque d'anticipation. En 2024, vous utilisez, et nous utilisons ici-même dans cette Assemblée, notre bas de laine de 80 millions d'euros de réserves, sans anticiper

bien-sûr cet impact sur notre baisse de recettes. Aujourd'hui, ce sont les Maralpins qui paient le prix.

Un budget responsable, comme vous le savez M. le Président, est un budget qui anticipe et ajuste ses priorités. C'est un budget qui coupe aveuglément dans nos compétences essentielles, alors pourquoi n'avoir rien prévu alors que les signaux d'alerte étaient là ? Soyons clairs, derrière ce budget, il y a peut-être une idéologie qui considère que l'Etat, les services publics, les aides sociales et l'action sociale sont des poids à éliminer. Ce budget n'est pas un simple ajustement financier, c'est une attaque en règle contre l'idée-même du service public. Et nous refusons cette vision. Quand une collectivité traverse une période difficile, elle doit protéger les plus fragiles. Or ce budget fait l'inverse M. le Président. Je vous en donne des exemples précis.

Sur l'aide sociale à l'enfance, alors que des enfants placés vivent dans des conditions indignes, vous le savez et je sais que vous y êtes très attentif, et comme le soulignait *Le Point* le 21 février qui publiait un article dénonçant cette situation alarmante dans les Alpes-Maritimes, votre réponse sur l'aide sociale à l'enfance : moins 3,5 millions d'euros.

Sur le budget de la santé, alors que les besoins explosent, vous réduisez les aides à l'innovation médicale et aux projets de santé. Votre réponse : moins 21 %.

Sur les politiques pour les seniors et les EHPAD, alors que nos aînés ont besoin de soins et d'un accompagnement digne, et là encore vous y êtes attentif, mais vous baissez leur financement. Votre réponse : moins 17 %. Vous avez rappelé le point GIR, toujours inférieur à la moyenne nationale, même s'il a augmenté depuis, parce que nous avons insisté ici-même dans cette assemblée. C'est grâce à nous tous que ce point GIR a augmenté.

Pour l'éducation et les collèges, alors que nos établissements vieillissent et que les effectifs augmentent, votre réponse : moins 7 %.

Pour le logement, alors que nos efforts doivent s'accroître sur la construction, la réhabilitation, ou encore l'amélioration de l'habitat en zone rurale, votre réponse, depuis 2023 : moins 63 %.

Ce sont des chiffres, c'est factuel, c'est écrit. Ce budget ne se contente pas de fragiliser les Maralpins, il affaiblit notre activité économique et notre territoire. J'en veux pour preuve les 30 millions d'euros d'investissement en moins, hors tempête Alex et hors dette bien-sûr. Moins d'équipements publics, cela signifie moins de chantiers, et moins de dynamisme économique. Naturellement, moins d'investissements, c'est aussi moins de soutien aux entreprises locales. Les entreprises du BTP, du commerce, de l'innovation, seront directement touchées, vous le savez. Si ces entreprises locales sont touchées, cela signifie aussi qu'il y aura moins d'emplois créés, avec un Département qui doit investir pour soutenir prioritairement l'emploi. C'est une priorité.

Des réductions aussi dans la culture, le sport et la jeunesse : moins 1 million d'euros de subventions pour les acteurs culturels et moins 3 millions d'euros sur la mission sport et jeunesse.

Enfin M. le Président, vous qui êtes viscéralement attaché à la montagne, j'ai ici votre courrier de désengagement où vous baissez votre soutien aux syndicats mixtes de montagne, ce qui se traduit notamment par 250 000 euros en moins pour les stations d'Auron et d'Isola. Même si l'apport reste conséquent, il y a une baisse.

Un Département doit être un moteur pour son territoire, et non pas un frein. Depuis des années M. le Président, nous alertons, nous proposons et nous défendons une autre vision du Département. Une vision qui protège les plus fragiles au lieu de les sacrifier. Une vision qui anticipe et ajuste les finances publiques. Une vision qui investit intelligemment pour l'avenir au lieu d'affaiblir notre économie. Ce budget, naturellement élaboré par votre président de la Commission des finances, illustre ce que nous dénonçons depuis trop longtemps : une gestion à court terme et un désengagement de notre Département sur les compétences obligatoires.

Alors vous l'aurez bien compris M. le président, nous voterons contre, non pas par posture mais par responsabilité, parce que ce budget fragilise notre territoire et ses habitants. Parce qu'il affaiblit nos entreprises et notre économie. Parce qu'il manque d'anticipation. Parce que des arbitrages plus justes étaient possibles. Un budget c'est une vision, et la vision que vous nous proposez n'est pas celle que nous voulons pour les Alpes-Maritimes. Nous appelons à un budget plus juste et plus équilibré, recentré sur l'essentiel : la protection des plus vulnérables, le soutien aux entreprises et à l'emploi local, et un investissement stratégique pour préparer l'avenir.

Nous refusons le désengagement et nous défendons un Département ambitieux, solidaire et responsable. Ce budget sacrifie le présent et hypothèque le futur, et c'est pourquoi nous voterons contre. Ce désengagement sur les compétences obligatoires n'est peut-être qu'une première étape de la disparition du Département, comme l'appelle de ses vœux votre président de la Commission des finances. Je vous remercie.

M. le Président.- Je n'ai pas entendu le même son de cloche de la part du président de la Commission des finances concernant la suppression du Département, et je le sais grand défenseur de celui-ci. Il est présent, et il s'expliquera lui-même. Par ailleurs, sur le plan budgétaire, ce n'est pas non plus le budget du président de la Commission des finances. C'est le budget du président du Département dont vous parlez et qui se monte en parfaite harmonie, en parfait travail, et en parfaite collaboration avec le président de la Commission des finances et l'ensemble des membres qui travaillent avec nous et notre administration.

Je ne retrouve pas, M. SEGURA, les chiffres dont vous parlez, et je vous demanderai de me les signifier par écrit. Cela me permettra de vous faire des réponses claires et précises pour vous expliquer que tout ce que vous venez de dire est totalement faux, même s'il y a quelques chiffres qui peuvent être vrais parmi ceux que vous venez de citer. Il est vrai que nous avons demandé un effort à des syndicats mixtes, mais qui sont particulièrement bien dotés. Je rappelle que le Département des Alpes-Maritimes est le seul département à avoir des syndicats mixtes pour des stations de montagne et de sports d'hiver. Je m'en honore. Si le Département n'était pas là, nous n'aurions pas ces stations qui sont des pôles économiques pour notre aménagement du territoire. Mais dans les moments où il y a des baisses drastiques des droits de mutation, il faut savoir où demander des économies. C'est un petit effort demandé ainsi aux

syndicats mixtes. Il n'y a d'ailleurs que ceux d'Isola et d'Auron dont vous vous faites le relais. Les autres syndicats mixtes ont accepté la baisse de 5 % de leurs dotations sans aucun problème, y compris mon propre syndicat mixte. Pour Isola 2000 et Auron, je rappelle que nous apportons plus de 5 millions d'euros. Un effort de 250 000 euros ramènerait ce montant, sur une année difficile, à 4,75 millions d'euros, ce qui de mon point de vue ne pose de problème majeur. Je pense qu'ils peuvent faire cet effort.

Vous parlez ensuite de l'aide sociale à l'enfance, qui est en baisse de 3,5 millions d'euros, mais vous avez une lecture faciale du sujet. Ce sont en effet 3,5 millions d'euros de baisse, mais sur l'ensemble de la rubrique, nous compensons par une baisse de 6 millions d'euros sur les mineurs non-accompagnés (MNA). Vous avez donc en réalité une dépense supplémentaire de 3 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance. Je ne partage donc pas du tout votre analyse.

Sur l'appel à projets, oui, nous sommes en baisse. Si nous ne voulons pas augmenter les impôts – c'est ce que je propose pour ne pas pénaliser l'économie azurée – et si on ne veut pas avoir recours à l'emprunt, il faut maîtriser les dépenses. Nous avons ciblé des secteurs où nous pouvons faire, sans dégâts, des diminutions. Les appels à projets en font partie. Nous avons donc diminué les appels à projets. C'est le seul chiffre sur lequel je peux être d'accord avec vous.

Sur la dépendance, je ne suis pas du tout d'accord avec vos chiffres. 2024 : 179 millions d'euros. 2025 : 178 millions d'euros. Je ne vois pas où est le sujet. Mais nous n'allons pas discuter de toutes les baisses annoncées par M. SEGURA, qui ne sont pas la réalité. Je veux bien tout entendre, mais il faut faire parler les chiffres avec sincérité et justesse. Comme je vous l'ai proposé M. SEGURA, adressez-moi un écrit avec vos chiffres, et je vous répondrai point par point. Vous verrez qu'il y aura des explications de l'exécutif sur tout ce que vous venez de dire. Comme nous l'avons annoncé, il y a au final 15 millions d'euros à trouver sur un budget de 1,6 milliard d'euros. En baissant ici et là et en reportant certaines dépenses de fonctionnement dans le temps, je pense que c'est un pourcentage qui peut se faire sans dommages pour la collectivité, et sans impacts négatifs comme vous le dites pour la population.

Quant au manque d'anticipation, je ne comprends pas non plus. Vous dites que c'est un budget de renoncement. Mais renoncement en quoi ? Je vous propose de ne pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas, si nous sommes d'accord sur le principe de pas augmenter les impôts ni recourir à l'emprunt, comme nous le faisons. L'Etat nous a contraints à ne plus avoir de levier fiscal. Nous sommes les bras liés, avec la TVA et les droits de mutation qui sont nos seules ressources. Elles baissent, nous ne pouvons pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas, et il faut trouver les bonnes économies. C'est ce que nous avons fait, et je pense que c'est un bon budget que nous vous proposons. Je reste dans l'attente de votre écrit pour pouvoir vous répondre.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, chères et chers collègues, nous sommes réunis pour discuter du budget 2025, dans un contexte national instable, c'est un moindre mot, et un contexte international dangereux, ce qui est encore un moindre mot.

Sur le plan national, le contexte économique et politique est morose, c'est un euphémisme, et les prévisions ne semblent pas des plus optimistes pour l'avenir. Au niveau international, entre guerres et montée en puissance de l'obscurantisme, il est difficile de rêver à un monde apaisé. D'ailleurs, je voulais vous en faire part, une de nos inquiétudes du moment réside dans l'offensive massive de la nouvelle administration américaine contre les sciences et les droits humains. Des programmes essentiels ont été arrêtés, et des chercheurs ont vu leurs travaux censurés ou entravés. Parmi ces recherches, plusieurs étaient en partenariat avec des universités et des laboratoires français. Ce sont aussi leurs travaux qui sont en danger. Des recherches internationales sur les océans, la biodiversité, les sciences humaines et la génétique sont arrêtées, et les chercheurs français sont contraints de quitter les États-Unis. Nous allons être directement et globalement impactés par cette politique. C'est gravissime, et je tenais à en parler ici, en référence à nos politiques sur le réchauffement climatique que nous commençons à mener dans notre département avec le GREEN Deal que vous portez. C'était une parenthèse, mais le sujet est tellement grave que je ne trouvais pas normal de ne pas l'évoquer.

Mais revenons au budget. Permettez-moi tout d'abord de faire une remarque sur la forme et le ton. J'ai noté au fil des pages que ce budget ne présentait qu'une succession de chiffres et d'informations chiffrées. Je ne demande pas de lyrisme, mais je voudrais que cela soit plus incarné. Nous portons des politiques sociales et de solidarité qui ont une importance capitale pour nos concitoyens, mais cela ne se traduit que par des successions de chiffres. Nous avons connu d'autres époques où les rapports étaient plus étoffés, et c'est ce qui me manque, c'est-à-dire donner du sens à nos politiques au lieu de seulement les énoncer au travers de chiffres. Une politique sociale qui représente une grande partie de notre budget et de nos compétences doit être mise en valeur humainement. C'est une impression qui ressort de ce budget cette année et qui s'est accentuée sur les deux ou trois derniers exercices. Par exemple, la politique « dispositif RSA » est ainsi expédiée en quelques lignes, sans trop d'éléments, alors que je vous serais reconnaissante de donner un nom à cette politique qui sous-tend une ambition qui a du sens dans un département comme le nôtre. Il faudrait l'appeler « lutte contre la pauvreté ». Ce n'est en effet pas seulement la question du RSA ou celle des allocations et bénéficiaires, mais bien une lutte contre la pauvreté qui dans notre département est supérieure à la moyenne nationale. J'aimerais donc ces mots porteurs de sens.

Pour le reste, comment va notre Département ? Nous avons peur, comme toutes les collectivités, du fameux prélèvement annoncé de l'Etat sur nos recettes : le DILICO. Toutes les communes ne l'ont pas. Le Département l'a eu, et cela a je pense été bien négocié à la source puisqu'il aurait pu être plus important. Finalement il s'élève à un peu plus de 6 millions d'euros. L'Etat devrait nous le rembourser en trois ans tout en prélevant 10 % au passage. Ce prélèvement sur 2025 devrait donc se traduire par trois remboursements sur 2027, 2028 et 2029. C'est en tous cas le texte, et c'est la prévision.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur d'1,45 milliard d'euros et devraient baisser d'environ 52 millions d'euros, soit 4 %. Il est vrai que nous avons eu ces dernières années de belles surprises avec des recettes de DMTO d'un montant exceptionnel. Vos prévisions pour 2025 sont à hauteur de 530 millions d'euros, soit en hausse de 39 millions d'euros par rapport au réalisé 2024. Il y a donc un espoir de reprise qui se manifeste par l'immobilier qui semble reprendre quelques couleurs, comme vous le dites dans le rapport, mais la prudence reste de mise puisque ces DMTO sont aléatoires.

Concernant les dépenses, le budget global 2025 s'élève à 1,591 milliard d'euros, en baisse de 97 millions d'euros. Comment se répartit cette baisse ? En fonctionnement, elle est de 23 millions d'euros, soit environ 2 %. Ce n'est pas énorme, mais voyons sur quoi cette baisse se porte. Comme l'Etat prélève 11 millions d'euros de moins sur le fonds de compensation des DMTO, on pourrait considérer que la baisse des dépenses de fonctionnement est ramenée à 12,9 millions d'euros, soit à 1 %. Par ailleurs vous réduisez de 15 millions d'euros la mission sociale, non pas globalement, mais dans son volet touchant les plus fragiles avec une réduction de 12 millions d'euros sur la politique du RSA donc sur la lutte contre la pauvreté. Ce ne sont pas des réductions énormes, mais elles portent sur le RSA.

En investissement, la baisse est de 73 millions d'euros, soit 19 %. Il y a quelques baisses significatives, avec comme vous l'avez dit celle de 21 millions d'euros sur la reconstruction des vallées compte tenu de la fin des chantiers. C'est une bonne nouvelle puisque les travaux sont pratiquement achevés. Une baisse de 19 millions d'euros sur la politique aménagement du territoire, dont 11 millions d'euros sur le GREEN Deal, avec la disparition du programme pour les particuliers, et 8 millions d'euros sur la solidarité territoriale (soit moins 12 %). Une baisse de 17 millions d'euros sur le développement des infrastructures et des routes. Et une baisse de 4,7 millions d'euros sur la mission éducation et la construction des collèges. Le montant global des investissements s'élève à 320 millions d'euros contre 393 millions d'euros l'an dernier.

La lutte contre la pauvreté, les investissements, notamment au titre du GREEN Deal, semblent être les variables d'ajustement du budget 2025. Par ailleurs vous avez baissé l'endettement de 1 million d'euros. Il est vrai que nous demeurons un Département lourdement endetté avec 815 millions d'euros d'encours de dette. Les dernières comparaisons de la DGCL donnent un montant d'endettement par habitant de 752 euros pour une moyenne des Départements de notre strate de 527 euros.

Pouviez-vous faire autrement ? En 2014, votre majorité n'avait pas hésité à augmenter le taux des droits de mutation, le faisant passer de 3,8 % à 4,5 %, soit le taux maximal autorisé à l'époque. Le but de la loi était d'améliorer pour les Départements la prise en charge des allocations APA pour les personnes âgées, de la PCH pour les personnes handicapées, et du RSA pour les plus démunis. Nous avons pu ainsi avoir des montants spectaculaires de DMTO grâce à cette hausse du taux. L'État a de nouveau ouvert cette possibilité aux Départements cette année, en les autorisant à porter pendant trois ans ce taux à 5 %, en précisant qu'il était possible d'exclure de cette hausse les primo-accédants. En faisant un rapide calcul sur le passage de ce taux à 5 %, ce sont près de 58 millions d'euros qui auraient pu être injectés dans notre budget. Je ne sais pas ce que nous aurions fait à votre place, mais ce choix était en tous

cas possible. Cela aurait pu d'abord répondre non seulement aux besoins de nos aînés, des personnes handicapées et dans le besoin, pour donner aux plus fragiles de nos concitoyens un appui solide car derrière les bénéficiaires du RSA il y a des foyers et des familles, aujourd'hui majoritairement composés de femmes seules avec enfants. Ce sont elles qui ne s'en sortent pas, et je ferai d'ailleurs un point précis sur ce sujet avec des données nouvelles dans le cadre du rapport sur le RSA que nous aborderons tout à l'heure.

Ensuite, vous auriez pu utiliser cela pour venir en soutien aux investissements des communes, qui voient leurs marges de manœuvre se restreindre considérablement, non pas avec le Département mais globalement avec les aides de l'Etat et toutes celles que nous pouvons attendre. Les communes sont donc aussi en difficulté. Elles disposent dans leurs tiroirs de projets en attente faute de pouvoir boucler leur plan de financement. Il s'agit de projets qui profiteraient immédiatement aux TPE et PME locales et contribueraient à soutenir l'activité économique et l'emploi, comme par exemple celles qui travaillent dans le domaine de la transition énergétique. A travers les aides aux particuliers que vous aviez commencé à donner pour les panneaux photovoltaïques, des entreprises avaient apparemment commencé à investir et à former leurs équipes pour répondre à la demande. La suppression de cette aide depuis le 1^{er} mars reste pour nous un recul regrettable. Nous avons pu échanger sur ce sujet en commission. Pour nous, l'autonomie énergétique est importante et cette mesure en était un facteur. Je sais que des entreprises abusent du système, mais il aurait peut-être mieux valu chercher des solutions plutôt que de supprimer cette aide. Cette suppression a d'ailleurs à elle seule fait baisser nos avis favorables sur le Budget Vert.

Parmi les points positifs du Budget, nous avons noté que vous n'aviez quasiment pas baissé le soutien aux associations et que vous aviez même légèrement augmenté le budget de la culture en fonctionnement et en investissement. Vous avez relativement peu baissé l'aide aux collectivités. Nous tenons à la souligner, puisque tout le monde avait des craintes sur ce sujet. C'est donc un merci que je vous adresse.

Par ailleurs, nous soutenons votre politique agricole. Je le dis à chaque fois et je le répète aujourd'hui puisqu'il y a des progrès significatifs. Les trois fermes départementales, dont nous avons proposé la création, sont en cours de production à Gattières et à La Roquette-sur-Var, et en voie de démarrage à Châteauneuf-de-Grasse où un appel d'offres a été lancé pour trouver un agriculteur. Le 50 % de bio dans les cantines des collèges revient dans les rapports, et j'en suis ravie parce qu'il avait disparu ces dernières années. La plateforme « 06 à table ! » se transforme pour se développer. Ces projets permettent de soutenir la production agricole pour nourrir les collégiens. Ce n'est pas uniquement pour cela, mais nous aurons au moins cette production. En cas de pénurie de nourriture alimentaire, comme nous en avons connu lors de la grève des routiers il y a quelques années, nous aurons au moins de la production pour nos élèves.

Les aides du programme AIME ont permis en 2024 d'apporter 4 millions d'euros aux agricultrices et agriculteurs, pour se développer ou s'installer. C'est un chiffre en belle augmentation. C'est bon signe, et cela montre que ces dispositifs fonctionnent. Le but est de viser une plus grande autonomie alimentaire, sachant que nous partons de loin : un ou deux jours d'autonomie pour notre département, c'est tout ce que nous avons aujourd'hui.

De même, nous notons parmi les points positifs, le développement du plan de solarisation des collèges que nous vous avons proposé et celui des bâtiments et parkings départementaux ainsi que les projets soutenus par la SEM GREEN Energy 06. Ces dispositifs pourront permettre une amélioration de notre autonomie énergétique. L'autonomie alimentaire et l'autonomie énergétique sont des sujets qui nous tiennent à cœur particulièrement et qui nous semblent importants pour la population.

Pour conclure, le budget du Département n'est pas fragilisé cette année grâce au socle des DMTO. Nous avons relevé que vos baisses de dépenses de fonctionnement concernent plus particulièrement les personnes les plus pauvres, et que les investissements, que vous ne faites pas, auraient pu soutenir l'économie locale. Ayant ainsi considéré entre nous le bon et le moins bon, nous nous abstiendrons.

M. le Président.- Merci Mme GOURDON de votre propos et d'avoir évoqué aussi la scène internationale qui nous préoccupe également. Sur l'équilibre du budget, il y a effectivement des choix que nous avons faits, comme celui de ne pas augmenter les impôts. C'est une doctrine que nous avons actuellement face à une économie en difficulté. La pression fiscale est à un niveau excessif. C'est un choix qui pourrait ne pas être durable, et nous avons trois ans pour éventuellement réintroduire un peu d'impôts si la nécessité venait à s'en présenter. Mais aujourd'hui, notre choix a été plutôt celui de maîtriser nos dépenses et de ne pas impacter l'économie.

Vous l'avez souligné parmi les points positifs, l'aide aux communes n'a pas ou que très peu diminué. Lors du dernier congrès de l'ADF, le président François SAUVADET nous a expliqué que 50 % des Départements avaient fait le choix de la supprimer purement et simplement. De même, de nombreux Départements ont fait le choix de supprimer le budget pour la culture. Pour notre part, nous avons fait d'autres choix, des choix plus ciblés, sur des dépenses qui n'impactent pas l'économie, et nous sommes arrivés à faire nos 15 millions d'euros d'économies pour équilibrer le budget. Par ailleurs, certains aspects sont masqués. Si l'on considère les grands chapitres de notre budget, on peut voir en facial une baisse de 15 millions d'euros pour le social. Mais la réalité n'est pas là. Vous l'avez d'ailleurs très bien dit dans votre propos, et c'était un de vos points d'inquiétude : nous avons 10 millions d'euros de baisse de RSA, ce qui est pour nous une fierté. Je sais que nous avons une discussion sur ce sujet, puisque vous considérez qu'il peut y avoir des allocataires non-servis. Mais nous n'en trouvons pas, et il n'y a pas de recours. Nous avons sur ce point une différence de vue par rapport à ce que notre administration nous donne. C'est en tous cas une économie de performance, soit moins 10 millions d'euros. Par chance, nous avons aussi pu comprimer les dépenses de 6 millions d'euros pour les MNA. Si vous prenez en compte ces deux économies – moins 10 millions d'euros sur le RSA et moins 6 millions d'euros sur les MNA – nous sommes à l'équilibre sur le budget social. Il y a donc une lecture que nous pouvons avoir ensemble de ces sujets.

Vous avez également pointé l'épaisseur de la littérature qui peut entourer un budget. Un budget est toujours ingrat, et il faut lui donner aussi un peu d'épaisseur et de contexte avec des mots. Nous nous y emploierons. Mais je rappelle que les commissions ont également pour

vocation de répondre aux questions qui peuvent se présenter. Néanmoins, il est vrai qu'un peu de littérature autour des chiffres ne fait de mal à personne. Nous le prendrons donc en compte.

Mme GOURDON.- Je ne parle pas de littérature mais de sens des politiques.

M. le Président.- Oui, je l'entends bien. M. CHAIX.

M. CHAIX.- Merci M. le Président. Je souhaiterais rebondir sur ce qu'a dit M. SEGURA, qui s'est transformé en véritable expert-comptable en allant dans le détail des chiffres, et lui dire qu'il n'a pas été très gentil de sa part de traiter le maire de Nice comme son collaborateur, qui au demeurant est probablement celui qui a écrit son discours et qui lui a donné, ou du moins son cabinet, ces chiffres faux. Je veux lui rappeler que chez nous, il n'y a pas de trou à hauteur de 33 millions d'euros correspondant à un Grand Prix de France de Formule 1, pas plus qu'une dépense non-justifiée de 500 000 euros pour étudier la possibilité de faire peut-être un Grand Prix dans la ville de Nice. Il devrait donc lui aussi s'appliquer les mêmes mesures de gestion que vous appliquez ici au Département M. le Président. Les règles comptables sont les mêmes au Département qu'à la Métropole.

M. le Président.- Merci M. CHAIX. Je donne la parole à M. SEGURA, mais je ne voudrais pas que l'on importe le débat de la ville de Nice au sein de l'assemblée départementale. Vous avez la parole.

M. SEGURA.- Merci M. le Président, mais c'est à vous là aussi de faire un peu la police de l'assemblée. Vous aurez remarqué que mes propos n'ont pas porté sur le national ni sur des comparaisons avec qui que ce soit. Dieu sait si j'aurais pu en faire, sur le détournement et la position aujourd'hui de cette assemblée qui va vers l'extrême, mais je m'en suis passé. Aujourd'hui M. CHAIX, vous faites une réflexion, et bien-sûr vous défendez je ne sais pas quoi ni qui, mais en tous cas, en vous connaissant, je pense que vos propos dépassent vos pensées. Vous voulez vous faire remarquer dans cette assemblée, c'est bien, vous êtes le député, mais M. le Président, j'ai été je pense aujourd'hui très factuel dans mon propos. Je ne parle que du budget. Je n'ai pas évoqué un débat national ni interpolitique, et je demande donc à M. CHAIX de faire de même dans ses propos dans cette assemblée. S'il veut faire de la politique, on peut en faire tous les deux à l'extérieur, mais en tous cas, ici, c'est une assemblée départementale, et on ne s'occupe que du département et des Maralpins.

M. le Président.- Ce qu'on applique ici dans cette assemblée doit s'appliquer aussi dans les autres assemblées. Je n'ai pas répondu au Président de la Métropole lorsqu'il mettait en cause le Département, et je ne répondrai pas. Mais je souhaite que le message soit passé. On juge le Département des Alpes-Maritimes dans d'autres enceintes, ce n'est pas le lieu, nous ne sommes pas là pour répondre, et les conseillers qui siègent à la Métropole n'ont pas forcément, au moment où cela est fait, les éléments de réponse. C'est donc à chaque fois à fonds perdu. Restons donc dans nos hémicycles respectifs, je suis bien d'accord. M. CHAIX a fait une remarque, et je pense aussi que chacun est libre de s'exprimer, dans la mesure où les choses sont dites avec respect. M. LISNARD.

M. LISNARD.- Je pense que nous pouvons nous réjouir d'appartenir à une assemblée départementale et à un Conseil départemental qui respectent les fondamentaux essentiels, qui devraient d'ailleurs être repris partout ailleurs. Premier élément, ce budget traduit la volonté du Département d'être solide sur ses missions fondamentales de solidarité, qu'elles soient territoriales ou humaines, dans un contexte financier extrêmement difficile et douloureux pour les collectivités en général et pour les Conseils départementaux en particulier. Soyons fiers, grâce au travail qui est mené sous votre autorité M. le Président, d'être dans une institution qui défende ces solidarités-là.

Deuxième élément, nous sommes constants dans nos convictions. Celles qui sont affichées à l'extérieur sont traduites ici à l'intérieur. J'espère que tout le monde pourra là-aussi s'inspirer de ce qui est fait ici. Quelles sont ces convictions ? Premièrement, application du principe de prudence financière : c'est un principe de base en entreprise, et on le respecte ici. Deuxièmement, on fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité, et ainsi de préserver les intérêts réels et le pouvoir d'achat des habitants des Alpes-Maritimes et des entreprises. Troisièmement, nous faisons ici le choix par ce budget de ne pas pénaliser les générations futures par une dette non-maîtrisée. Il y a eu des périodes où la dette augmentait, y compris ici. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Sur ces bases, alors que les droits de mutation se sont effondrés, il faut évidemment tenir compte de cette réalité. Nous ne dépensons pas plus que ce que nous gagnons. C'est la base, et ce devrait être la base dans toutes les collectivités. Ce n'est hélas pas le cas partout dans les Alpes-Maritimes. Cela devrait être la règle aussi sur le plan national. Pour toutes ces raisons, et avec beaucoup de fierté pour le travail réalisé, je pense que nous pouvons voter ce budget.

M. le Président.- Merci M. LISNARD. Effectivement, le désendettement que nous menons avec M. CIOTTI depuis 2008 nous a notamment permis de faire face à la tempête Alex de 2020. Nous avons aujourd'hui achevé l'ensemble des travaux avec 330 millions d'euros investis, dont plus de 200 millions d'euros mobilisés par le Département des Alpes-Maritimes, ce qui n'est pas rien. L'endettement n'est donc pas la meilleure des choses, et le désendettement est de mise.

Mme ARINI.

Mme ARINI.- Sans aucune intention de polémique, je voudrais juste apporter une petite modification à ce qu'a dit M. SEGURA concernant l'augmentation des effectifs dans nos établissements. Pour avoir présidé à votre demande le CDEN du 28 février, je veux préciser que malheureusement, en lien avec la baisse de la natalité dans notre département et en France, nous avons cette année une baisse dans notre département de plus de 1 000 écoliers et élèves dans nos établissements scolaires. Nous pourrions préciser le chiffre exact qui a été donné en CDEN. Malheureusement, cette baisse va s'accroître dans les années à venir. Donc non, les classes ne sont pas surchargées, et non il n'y a pas une augmentation des effectifs dans nos établissements. C'est dans le procès-verbal du CDEN, et nous pourrions le transmettre à M. SEGURA.

M. le Président.- Merci Mme ARINI pour cette précision. C'est un contexte qu'il faudra prendre en compte à l'avenir pour le développement de nos collèges. Tous les secteurs ne sont pas concernés mais certains sont bien ciblés. M. KONOPNICKI.

M. KONOPNICKI.- Merci M. le Président. Je veux simplement dire qu'un budget sans dette, avec un maintien d'un haut niveau d'investissement, c'est forcément un budget d'avenir, puisqu'il préserve les finances aujourd'hui pour demain. Un budget axé sur le service public, sur la proximité, sur les territoires où bien souvent le Département est le premier partenaire financier des collectivités locales et des communes, c'est un budget d'action et de responsabilité. Je voudrais donc tout simplement dire, peut-être pas le Département d'abord, mais le Département heureusement.

M. le Président.- Merci M. KONOPNICKI. Mme GUIT-NICOL.

Mme GUIT-NICOL.- Merci M. le Président. Je voudrais pour ma part apporter une réponse technique à Mme GOURDON par rapport aux subventions qui ne seraient pas accordées dans les communes et qui empêcheraient les projets communaux de se faire.

Mme GOURDON.- Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai expliqué qu'aujourd'hui, certaines communes n'arrivaient pas à sortir des projets par rapport au plan de financement général. Ce n'est pas du tout par rapport au Département. Il y a l'Etat, les collectivités comme la Région souvent, et cela peut par moment faire défaut. C'est pour cela que le Département doit apporter souvent un complément dans ce plan de financement. J'ai précisé aussi que l'aide aux collectivités avait relativement peu baissé par rapport à ce que nous avons pu craindre et par rapport à ce qui se passe ailleurs. Je voulais donc simplement souligner que beaucoup de communes avaient des projets qui ne sortaient pas ou qui étaient retardés, mais pas que du fait du Département.

Mme GUIT-NICOL.- D'accord. D'où l'importance de bien s'entendre, de bien s'écouter et de savoir répondre. Effectivement, je vous rejoins totalement. Pour ma part, la plupart du temps, c'est en raison d'un manque de financement de l'Etat que nos projets communaux n'aboutissent pas. C'est ce que j'ai constaté ces dernières années. Excusez-moi de ne pas avoir compris le sens de votre propos.

M. le Président.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre intervention, nous pouvons considérer que le débat autour du budget a eu lieu, et nous passons au rapport n°1 sur le budget primitif 2025. Je cède la parole à M. CIOTTI qui va en faire la présentation en sa qualité de Président de la Commission des Finances.

1. BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

M. CIOTTI.- M. le Président, comme vous venez de le souligner, nous avons eu un long débat sur ce budget que vous proposez au vote et que j'ai l'honneur de rapporter. J'aurai simplement quelques mots à mon tour pour dire que ce budget me paraît en tous points exemplaire et respectueux du mandat que nous devons à nos concitoyens en général et à nos électeurs en particulier. Je crois que nous pouvons être fiers d'appartenir à une collectivité qui gère avec rigueur, avec prudence et avec intégrité l'argent public. Je crois que nous pouvons être fiers d'une collectivité qui ne dépense pas l'argent qu'elle n'a pas. Je crois que nous pouvons être fiers d'une collectivité qui poursuit son effort d'endettement, puisque la dette d'aujourd'hui est l'impôt de demain, notamment lorsque cette dette sert à financer des dépenses inconsidérées. Je crois que nous pouvons être fiers M. le Président, et c'est sans doute la mesure

la plus importante pour l'économie azuréenne aujourd'hui, de dire que nous n'allons pas augmenter la fiscalité.

Comme vous l'avez annoncé, et nous l'avons évoqué hier en Commission des finances, nous avons décidé, sous votre autorité, de ne pas augmenter les DMTO, ces fameux droits de notaire que l'Etat, ou plutôt le Gouvernement – je ne confonds pas en effet l'Etat et le Gouvernement, puisque si nous avons besoin d'un Etat, nous n'avons pas besoin de ces Gouvernements improbables, incertains et fruits de coalitions hasardeuses – a décidé, dans sa grande générosité, de donner la possibilité aux Départements d'augmenter la fiscalité. Nous avons l'immense privilège de pouvoir augmenter la fiscalité selon le bon vouloir du budget adopté par le 49.3 devant le Parlement.

La situation, quelle est-elle ? La situation de nos Départements, des Départements de France, avant d'évoquer celle du Département des Alpes-Maritimes. Dans un autre cadre, à l'Assemblée nationale, en tant que rapporteur de la commission d'enquête sur les dérapages budgétaires, dont M. LE MAIRE est un des principaux responsables puisqu'il a laissé un écart entre les prévisions et l'exécution de 60 milliards d'euros dans nos finances publiques. Nous avons aujourd'hui des finances publiques qui connaissent un déficit record et historique au plan national 2024 avec 6,1 % de notre richesse nationale. Ce déficit était de 60 milliards d'euros plus élevé que la prévision budgétaire, et les travaux de notre commission d'enquête visent à rechercher les responsabilités de ce dérapage qui traduit la faillite de nos finances publiques, avec 3 300 milliards d'euros de dette, c'est-à-dire 1 300 milliards d'euros de dette depuis 2007, sous la présidence de M. MACRON et sous la gestion de M. LE MAIRE à Bercy. 1 300 milliards d'euros de dette, et des déficits qui font qu'aujourd'hui, deux tiers des dépenses ne sont plus financés à un niveau qui devrait pourtant traduire un équilibre que l'on a abandonné depuis 1974.

Dans ce contexte, j'ai auditionné mercredi après-midi le président de l'ADF, François SAUVADET, accompagné de trois de ses vice-présidents, dont le président de la commission des finances. C'est sur le site de l'Assemblée nationale, cela a été repris par quelques médias, et je vous invite à regarder l'intervention des représentants de l'ADF. Ils ont lancé un cri d'alarme et de colère. Leur conclusion a été de dire : les Départements de France vont dans le mur parce que l'Etat, le Gouvernement, les asphyxie. Vous l'avez rappelé aussi au travers des conséquences que nous allons subir pour notre Département avec le gel de la TVA, qui devait pourtant compenser la suppression de la taxe foncière et de la CVAE. Vous l'avez fait pour évoquer ce DILICO, ces prélèvements que nous allons avoir à subir sur notre budget.

Le Président M. SAUVADET a rappelé les chiffres : en deux ans, 3 milliards d'euros de dépenses indues ont été imposées aux départements, notamment sur des revalorisations de primes qui ne sont absolument pas compensées ou financées pour le médicosocial, sur des revalorisations du RSA, sur l'extension du SEGUR, sur des primes dont nous ne contestons pas la légitimité mais qui ont été octroyées aux uns et aux autres sans financement, à charge pour les Départements de les payer. Ce sont donc 3 milliards d'euros de plus. Et en même temps, les Départements subissent un choc inédit de 8 milliards d'euros de recettes en moins. Je parle de ces chiffres au plan national puisqu'ils permettent de relativiser certains discours. 3 milliards

de dépenses imposées en plus, 8 milliards de recettes en moins dans la même période, avec une chute des droits de mutation de 23 % en 2023 et autour de 20 % en 2024. Nous sommes légèrement en-deçà de ces chiffres, mais la baisse des droits de mutation est aussi la conséquence d'une politique totalement inopportune, injustifiée, qui a frappé le secteur du bâtiment et le secteur de l'immobilier à coups de normes, notamment les DPE, qui ont renchéri le coût de la construction et affaibli un secteur stratégique pour notre pays et notre Département. Le secteur du bâtiment pour les Alpes-Maritimes, ce sont près de 100 000 emplois. Nous avons donc subi cette situation, comme l'ensemble des Départements. Je veux resituer ce contexte.

Le président M. SAUVADET a expliqué qu'en 2027, si nous poursuivons sur cette tendance au plan national, 70 % des Départements seront en cessation de paiement. Il a rappelé que la plupart des Départements ont aujourd'hui une épargne brute inférieure à 7 %. En ce qui nous concerne, nous sommes autour de 15 %. Il a rappelé que – et Mme GOURDON, je vous remercie de l'objectivité de vos propos – des Départements avaient décidé d'arrêter totalement l'aide aux communes. Aujourd'hui, plus d'un tiers des Départements ne serviront plus aucune aide aux communes. Il a rappelé que beaucoup de Départements avaient massivement coupé dans les budgets culture. Il a même dit que des Départements, compte tenu de l'état des infrastructures routières, et compte tenu, en raison de cet étranglement budgétaire, de leur impossibilité de les entretenir, allaient être contraints de fermer des voiries départementales. Des ponts menacent de s'effondrer, ils ont été pointés par un rapport du Conseil général du développement durable, et des routes vont devoir être fermées dans les mois qui viennent, plusieurs Départements ne pouvant plus assurer leurs responsabilités.

Nous, nous sommes dans une situation inverse. Je m'en suis expliqué avec le Président M. SAUVADET en lui disant que je ne comprenais pas qu'il ait accepté cette augmentation ni monté les Départements les uns contre les autres en imposant notamment aux Alpes-Maritimes une péréquation de 100 millions d'euros encore cette année sur nos droits de mutation. Ces droits baissent, mais l'Etat nous en prélève 100 millions d'euros. En 2024, ou 2023, il s'agissait je crois de 130 millions d'euros. Il y a donc cette pression, et je lui ai dit qu'il n'était pas acceptable de tomber dans ce piège tendu par le Gouvernement qui nous dit : on vous étouffe, mais rassurez-vous, on vous permet d'augmenter les impôts. Eh bien nous M. le Président, et c'est le message que je voudrais que nos concitoyens reçoivent aujourd'hui, nous serons pratiquement les seuls en France à ne pas pénaliser encore plus les secteurs du logement, de l'immobilier, du bâtiment, en n'augmentant pas les droits de notaire. C'est extrêmement important pour nos concitoyens et pour tout un secteur économique.

Si nous le pouvons aujourd'hui, c'est parce que nous sommes depuis 2008 les dépositaires d'une bonne gestion de nos finances publiques. David LISNARD l'a rappelé aujourd'hui. Il y a des différences idéologiques, et je les assume M. SEGURA, entre ceux qui sont tournés en permanence vers toujours plus de dépenses publiques, n'importe où et n'importe comment, et ceux qui sont tournés vers toujours plus d'impôts pour les financer. Oui, j'assume cette différence. Nous n'avons rien à voir avec la politique macroniste que vous incarnez, celle de la dette, celle des déficits, celles des impôts. Nous assumons cette différence.

Nous M. le Président, dans ce budget que j'ai l'honneur de présenter, nous n'augmentons pas la fiscalité, après avoir, je le rappelle aujourd'hui comme je l'ai fait hier soir devant les professionnels de l'immobilier qui ont salué notre action au Palais de la Méditerranée à Nice, diminué par deux fois la taxe foncière départementale. Nous l'avons fait par deux fois. C'est inédit. Nous l'avons fait lorsque la loi nous y a encore autorisés puisque, je le rappelle et le déplore, nous n'avons plus la possibilité d'avoir un levier fiscal. Nous dépendons uniquement des transferts de l'Etat et des droits de mutation qui sont une taxe indirecte. Sur les impôts directs, les impôts locaux, la taxe foncière, nous ne pouvons plus jouer sur ces taux. Mais lorsque nous pouvions encore le faire, grâce à cette gestion, nous avons diminué la taxe foncière départementale de 10 % et 5 %, soit plus de 15 % de diminution sur la taxe foncière.

Je n'aurai pas la cruauté, M. le représentant du groupe macro-estrosiste, de rappeler que la taxe foncière a augmenté cette année de 23 % à Nice. Nous, nous assurons une stabilité fiscale. Nous assumons aussi d'avoir tenu les dépenses, y compris les dépenses sociales. Et nous le revendiquons. Quand il y a moins de dépenses pour les MNA, c'est parce qu'il y a moins d'arrivées. Je sais que cela vous gêne, mais assumez vos responsabilités. Lorsque nous avons moins de MNA, c'est parce que nous avons aussi cette gestion rigoureuse. Lorsqu'il y a moins de 3 000 allocataires du RSA grâce à la politique d'insertion et grâce à la politique de contrôle, nous assumons de diminuer ces dépenses. Vous en avez rappelé les chiffres : moins 6 millions d'euros sur les MNA, et moins 10 millions d'euros sur le RSA. Ce devrait être une fierté partagée. Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait plus de MNA ? Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait plus d'allocataires du RSA ? Nous, nous voulons qu'il y ait moins d'allocataires du RSA et plus de personnes au travail. Pour cela, il faut qu'il y ait moins de dépenses publiques inutiles et moins d'impôts. C'est cela la politique du Département : moins d'impôts, moins de dette, moins de dépenses de fonctionnement, et plus d'investissement.

M. le Président.- Merci. M. SEGURA.

M. SEGURA.- Les dérives de M. CIOTTI sur la politique menée par le Président Christian ESTROSI, M. le Président, vous tenez toujours à ce qu'ici-même on fasse dans cette assemblée un débat local, mais si vous voulez faire du national on peut faire du national. Les propos tenus par M. CIOTTI sont inadmissibles. Aujourd'hui, il tient des propos extrêmes dans le cadre de sa politique qui est d'extrême-droite...

M. le Président.- M. SEGURA, j'ai la police de l'assemblée, je la fais avec discernement. Je l'ai faite pour vous, je la fais pour M. CIOTTI, je l'ai faite pour M. CHAIX. Je pense que les propos de M. CIOTTI ne sont pas allés au-delà de ce qui peut se tenir dans certains hémicycles. Replaçons le contexte. Je vous ai entendu dire tout à l'heure qu'il y avait une dérive de notre groupe qui part vers l'extrême-droite. Cela a été dit dans cet hémicycle, je ne l'ai pas relevé. Pour moi c'est aussi grave que ce qui vient d'être dit à M. CIOTTI. Je mesure les propos, et tant que vous tenez des propos mesurés, je pense que je tiens la police de l'assemblée. M. SEGURA, vous avez eu des propos mesurés, mais à un moment donné vous avez dérapé. M. CIOTTI a eu des propos mesurés, et à un moment donné...

M. SEGURA.- Arrêtez M. le Président s'il-vous-plaît, avec tout le respect que je vous dois...

M. le Président.- Bon, le débat est clos, et je mets ce rapport aux voix.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé (abstention du groupe Environnement et solidarités, vote contre du groupe Rassemblement républicain).

2. BUDGET PRIMITIF 2025 – PRESENTATION DU « BUDGET VERT »

M. VIAUD.- M. le Président, je veux d'abord vous dire combien le travail mené dans cette assemblée est précurseur en matière de transition écologique, sous votre impulsion et sous votre vision. Ce projet vise à développer cette approche sur le plan maralpin. A l'occasion de la 18^{ème} édition des Assises nationales du service public, qui se sont tenues en juin 2022, nous avons travaillé avec les services départementaux, et je veux remercier, M. le directeur général, l'ensemble des personnes autour de vous, dans la transversalité qui a été menée, pour que nous puissions présenter ce budget vert en portant une vision audacieuse, dans laquelle nous avons proposé à tout le monde économique de rejoindre cette approche transversale. Bon nombre d'entreprises, dans le photovoltaïque, dans les énergies renouvelables, se sont associées pour pouvoir porter cette dynamique que vous avez impulsée et qui a aujourd'hui trouvé son rythme. Le Département a joué ce rôle d'amorçage.

Partout, dans nos villes, nous entendons la satisfaction de nos concitoyens de voir les bâtiments communaux et intercommunaux avoir été accompagnés financièrement par le Département des Alpes-Maritimes, tout comme les entreprises qui se sont structurées et ont investi sur ces sujets. La transition écologique est devenue une réalité. Dans les différentes réunions de la commission GREEN Deal ou de la SEM GREEN Energy 06, nous avons vu combien les sujets étaient nombreux et combien le Département des Alpes-Maritimes, depuis 2018, a porté ce travail. Je ne serai pas plus long, je ne vais pas reprendre le détail des 60 pages du budget vert, tout le monde en a pris connaissance, et nous en avons débattu ensemble dans la commission qui a précédé la commission des finances. Dans la commission GREEN Deal, nous avons recueilli l'unanimité des groupes sur ce travail, que je sou mets à votre validation aujourd'hui.

M. le Président.- Merci beaucoup M. VIAUD, vice-président en charge de l'environnement, pour la présentation de ce budget vert auquel nous tenons beaucoup. C'est un indicateur fort de la politique du Département des Alpes-Maritimes. Il nous permet chaque année de mesurer l'implication de notre collectivité dans la défense de l'environnement. Il n'y a pas de vote sur ce rapport, mais je vous demande simplement d'en prendre acte.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte de la présentation du « budget vert ».

3. BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGETS ANNEXES

Me BECK.- Nous avons quatre budgets annexes, avec tout d'abord celui du laboratoire vétérinaire départemental. Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,9 million d'euros, contre 1,95 million d'euros en 2024, soit une baisse de 2,2 %. La section de fonctionnement s'élève à 1,82 million d'euros et la section d'investissement à 80 000 euros. Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées des actes réalisés pour 1,16 million d'euros et 656 000 euros de facturations au Département. Il est proposé de

maintenir le taux de TVA déductible à 44,10 % et d'augmenter les tarifs de l'ensemble des prestations de 3 % à partir du 1^{er} juin.

Nous avons ensuite le budget primitif de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 5,1 millions d'euros, contre 4,7 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 7,6 %. La section de fonctionnement s'élève à 3,23 millions d'euros et la section d'investissement à 1,85 million d'euros. Les recettes sont essentiellement composées des redevances qui n'augmentent d'ailleurs pas, je tiens à le rappeler ici, pour 1,9 million d'euros, et de la dotation globale de décentralisation pour 900 000 euros. Les propositions pour le budget primitif 2025 vont permettre de poursuivre la politique volontariste de conservation et de valorisation du patrimoine portuaire départemental avec le programme « Port d'avenir » qui se poursuivra en vue d'obtenir le label « Port propre, actif pour la biodiversité ». Ce sont ainsi 300 000 euros en investissement qui seront consacrés à l'acquisition de quatre nettoyeurs haute pression ainsi qu'à l'installation d'une centrale photovoltaïque et d'une centrale fixe à eaux noires. En parallèle, deux grands projets sont en cours en 2025 : les travaux sur le quai de la jetée avec le comblement des cavités sous-marines et le revêtement en empierrement de moellons pour 900 000 euros ; et la poursuite des études opérationnelles de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des voûtes de la galerie et du jardin Beaudouin pour un montant de 300 000 euros.

Concernant ensuite le budget primitif du cinéma Jean-Paul BELMONDO, il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 760 000 euros, contre 711 000 euros en 2024, soit une augmentation de 6,9 %. La section de fonctionnement s'élève à 634 000 euros et la section d'investissement en 125 000 euros. En investissement, des travaux de réhabilitation sont engagés pour 40 000 euros, et 85 000 euros seront consacrés à l'achat d'appareils de projection. Les recettes sont essentiellement composées des ventes des entrées du cinéma pour 400 000 euros, avec une participation du Département à hauteur de 200 000 euros.

Enfin, pour le parking Silo, le budget est relativement stable en 2025 avec une hausse de 0,53 % seulement. La section de fonctionnement s'équilibre à 223 000 euros et la section d'investissement à 60 000 euros. Les recettes sont essentiellement composées des droits de stationnement versés par les usagers, et l'investissement est uniquement composé de 60 000 euros de travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du parking.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

Le budget annexe de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain)

Le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

4. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK.- Nous avons tout d'abord dans ce rapport des virements de crédits, avec l'instruction budgétaire et comptable de la M57 qui autorise le président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Concernant l'exercice budgétaire 2024, l'arrêté du 17 janvier 2025 permet d'effectuer des virements de crédits sur la section de fonctionnement à hauteur de 4,8 millions d'euros. Nous avons également une note au rapporteur avec un leg au Département d'un montant de 737 101 euros. Il sera affecté à l'aide sociale à l'enfance et permettra d'améliorer la qualité de prise en charge des enfants accueillis. Nous avons également une subvention avec un caractère exceptionnel, puisque par dérogation à la réglementation départementale des aides aux collectivités, il est proposé d'attribuer une subvention à la commune d'Aspremont concernant la surélévation d'un parking situé au centre du village à hauteur de 813 304 euros. Cette subvention est essentielle pour cette commune qui n'aurait pas pu réaliser ces travaux sans l'aide conséquente du Département. Cela revient à ce qu'a évoqué M. VIAUD lorsqu'il rappelait que le Département était le premier partenaire des communes. Nous en avons là une nouvelle illustration.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Rassemblement républicain).

5. BP 2025 – POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE

M. VEROLA.- La politique d'aide à l'enfance et à la famille se décline avec 149 millions d'euros, dont 1,2 million d'euros en investissement, pour des projets nombreux et innovants dans la poursuite de ceux décidés ou initiés en 2024 mais aussi pour des projets nouveaux. Pour le programme « Prévention », 21 millions d'euros sont prévus, avec des actions de PMI autour de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité, dont notamment le soutien à la Fondation Lenval, en association avec les communes et les EPCI. Il s'agira aussi d'actions de soutien à l'accueil du jeune enfant, d'actions de prévention spécialisée hors Métropole, de missions d'actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert, d'actions de prévention des addictions, d'actions de lutte contre la prostitution des mineurs, d'actions de prévention du décrochage avec l'internat de Tende, et d'actions de soutien à la parentalité avec l'UDAF et Montjoye.

Pour la politique de placement des enfants et familles, le budget prévoit 120 millions d'euros, avec des investissements essentiellement pour le Foyer de l'enfance et la poursuite des travaux dans ses structures, sous la direction de la présidente du Foyer de l'enfance Mme LELLOUCHE et de M. LALAIN qui est désormais ici. Nous aurons également la création de MECS et de lieux de séjour de répit, une unité de pouponnière, des mesures de placement à domicile, et l'appel à projets pour la création de 215 places en hébergement diffus. Pour les MNA, je ne vais pas y revenir, cela a déjà fait l'objet d'un débat. Nous poursuivrons aussi la politique de recrutement d'assistants familiaux, puisque c'est ce qui nous fait le plus défaut alors que nous savons qu'il s'agit du meilleur placement pour l'enfance confiée. Nous avons

présenté au mois de juin un large plan avec des aides pour les recruter, et nous allons lancer une campagne vidéo en 2025.

Pour l'accompagnement social, nous aurons notamment le soutien à l'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (ADEPAPE), les aides à domicile, le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ), les foyers de jeunes travailleurs (FJT), et la prise en charge des enfants victimes de violences.

Contrairement à ce qui a été dit au départ, je tiens à féliciter les services qui mettent en place toute cette politique. Si une politique est imprévisible, délicate, et difficile à mener, c'est bien la politique de l'enfance. C'est au jour le jour et cela mobilise tout le personnel, la directrice de l'enfance, la direction générale, toutes les associations et toutes les personnes qui s'occupent de l'enfance. Je ne pense pas quand même, comme vous l'avez dit M. SEGURA, que les enfants confiés du Département vivent dans des conditions déplorables. Si vous le soutenez, ma foi, ce n'est pas mon opinion, et en tous cas je félicite toutes les personnes qui s'en occupent parce que c'est loin d'être un travail facile.

M. le Président.- Merci M. SEGURA. M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- M. le Président. Je tenais à vous remercier, vos services et vous, puisque vous nous avez présenté en commission un point sur les MNA. Nous en avons tous bien besoin, l'intervention des services était claire et concise, et je les en remercie. Par ailleurs, je remercie aussi très chaleureusement M. LALAIN, qui a été directeur du Foyer de l'enfance ces derniers temps. Il a ramené au sein de cette institution un climat apaisé, un climat de dialogue aussi, avec sa présidente, Mme LELLOUCHE. Vous avez décidé de promouvoir M. LALAIN à vos côtés pour la direction des finances, et je suis sûr qu'il y fera un excellent travail au regard de ses grandes qualités. Je tenais donc à le saluer.

M. le Président.- Merci M. PANCIATICI pour ces compliments à l'égard de M. LALAIN et à l'égard du Foyer de l'enfance, pour le travail effectué ces derniers temps, et pour les remerciements que vous adressez à l'administration pour la clarté des explications apportées sur les MNA, sujet là-aussi complexe. Mme LELLOUCHE.

Mme LELLOUCHE.- Je me joins aux propos de M. PANCIATICI, puisque j'ai eu la chance de travailler avec M. LALAIN cette année. Je voudrais aussi remercier tous les services du Conseil départemental. Si le Foyer de l'enfance parvient à se tirer vers le haut, c'est bien parce qu'il travaille en collaboration avec le Conseil départemental. Toutes les directions du Conseil départemental se sont investies avec beaucoup de professionnalisme, de passion et de résilience pour que ce Foyer puisse être à nouveau dans de belles conditions de fonctionnement. Je suis ravie du travail qui a été fait. Je suis persuadée que nous allons pouvoir continuer dans ce sens et que tous les projets que nous avons mis en place ensemble depuis trois ans vont se concrétiser. Il y a de très beaux progrès, et je suis très satisfaite de cette nouvelle orientation du Foyer de l'enfance. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Mme LELLOUCHE. Tout le mérite vous en revient également.

Je sou mets ce rapport aux voix en précisant que Mme PAPI se déporte en raison de sa proximité avec la Caisse d'allocations familiales, ainsi que M. VEROLA en raison de sa participation à l'association « Objectif deuxième chance ».

Le rapport n°5, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

M. VEROLA.- Le groupe Rassemblement républicain s'oppose mais ce rapport avait été voté à l'unanimité en commission.

M. le Président.- Merci de le faire remarquer. C'est néanmoins le vote en séance qui compte.

6. BP 2025 – POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE

M. GENTE.- Concernant le programme « Aide à l'hébergement », et les politiques Aide aux personnes âgées et Aide aux personnes en situation de handicap, il est proposé de fixer, conformément au code de l'action sociale et des familles un objectif annuel d'évolution des dépenses, pour les tarifs d'hébergement et les budgets dépendance, opposables aux établissements. Au titre de l'hébergement, il s'agit d'approuver l'application du taux d'évolution exceptionnel de 5 % aux tarifs d'aide sociale pour les établissements d'hébergement de statuts public et associatif, totalement habilités à l'aide sociale, d'approuver l'application du taux d'évolution de 2,6 % aux tarifs aide sociale pour les établissements privés à but lucratif et ainsi de fixer les tarifs applicables de l'aide sociale pour 2025, à hauteur de : 65,33 euros par jour pour les EHPAD historiquement totalement ou majoritairement habilités à l'aide sociale et recevant pour plus de 50 % de leur capacité autorisée, des bénéficiaires de l'aide sociale ; 60,70 euros par jour pour les EHPAD privés partiellement habilités ou bénéficiant de dérogations nominatives à l'aide sociale. Il est également proposé d'approuver l'application du taux d'évolution de 2,6 % au tarif d'aide sociale applicable aux résidences autonomie totalement habilitées à l'aide sociale, et d'approuver l'application du taux d'évolution de 2,6 % au tarif d'aide sociale applicable aux résidences autonomie partiellement habilitées à l'aide sociale, le portant ainsi à 27,82 euros par jour.

Au titre de la dépendance, il s'agit avec ce rapport d'approuver la tarification des EHPAD, sur la base de la valeur du point GIR départemental, fixée à 7,10 euros ; d'approuver la tarification pour les USLD, qui n'entrent pas dans le cadre de cette démarche de convergence tarifaire, à savoir la prise en compte d'une valeur de point de 7,50 euros pour tenir compte de la grande dépendance.

Au titre du développement et de la diversification de l'offre pour répondre aux besoins, concernant l'habitat inclusif, il est proposé d'approuver le principe de la mise à jour annuelle, de la programmation de l'Habitat inclusif, afin d'actualiser les projets déjà inscrits et d'en

ajouter de nouveaux, et d'approuver la nouvelle programmation 2025-2031 qui vous a été jointe en annexe.

Au titre de la prime départementale exceptionnelle et forfaitaire d'installation, il est proposé d'approuver la reconduction en 2025 du dispositif, visant à verser une prime départementale exceptionnelle et forfaitaire d'installation de 5 000 euros. Au titre de la démarche de contractualisation et d'adaptation de l'offre d'hébergement avec les établissements sociaux et médicosociaux pour les personnes en situation de handicap, il s'agit de fixer un taux d'évolution des dépenses, afin de maintenir une offre de qualité et en tenant compte du contexte inflationniste actuel, de 2,6 % pour les établissements sociaux et médicosociaux accompagnant des adultes en situation de handicap relevant de la compétence du Département.

Concernant le programme « Maintien à domicile », et les politiques d'aide aux personnes âgées et d'aide aux personnes en situation de handicap, au titre du développement des actions de prévention et de sensibilisation, il est proposé d'approuver la poursuite des actions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, et de prendre acte que pour 2025 la coordination des actions et leur visibilité sur les territoires seront renforcées et étendues au champ du handicap.

Au titre des prestations APA, PCH et aide-ménagère prises en charge à domicile par des services autonomie à domicile en 2025, il s'agit d'appliquer à tous les SAD le nouveau tarif socle minimum de 24,58 euros. Au titre des dispositifs en faveur du bien vieillir à domicile, le rapport propose de reconduire pour une année supplémentaire le plan départemental d'aide aux aidants, de prendre acte qu'un nouveau plan départemental d'aide aux aidants intégrant les personnes en situation de handicap, conformément au Schéma départemental 2022-2026 sera présenté en 2025, et d'approuver la poursuite des actions en faveur de l'habitat seniors à destination des bénéficiaires de l'APA et des seniors de plus de 75 ans non-bénéficiaires de l'APA.

Au titre du Centre départemental des métiers de l'autonomie, il est proposé d'approuver le principe du programme d'actions qui sera envisagé dans le cadre du Centre départemental des métiers de l'autonomie en 2025. Au titre du Fonds départemental de compensation du handicap, il s'agit d'approuver la poursuite du soutien des personnes en situation de handicap, dans le cadre du Fonds de compensation à hauteur de 100 000 euros. Concernant le programme « Frais généraux de fonctionnement » et la politique aide aux personnes âgées, au titre du plan Seniors en action, il est proposé d'approuver la poursuite des actions engagées dans le cadre du programme « Seniors en action ».

Concernant le soutien aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, il est proposé d'approuver la poursuite du soutien des haltes-répits, structures innovantes adaptées pour ces publics. Concernant le programme « Accompagnement social », politique aide aux personnes en situation de handicap, il s'agit d'approuver la poursuite en 2025 des actions engagées dans ce domaine et des contrats en cours pour l'accompagnement en milieu scolaire.

Enfin, il vous est proposé de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques sont inscrits au budget départemental, soit un montant de 333 millions d'euros.

A titre personnel, je tiens à souligner que malgré les contraintes et les dotations en baisse de l'Etat, la péréquation et la baisse des DMTO, le budget de l'action sociale, notamment en matière d'autonomie et de handicap, est sanctuarisé, avec pour l'hébergement un taux d'évolution de 2,6 % et un prix de journée de 65,33 euros pour les établissements habilités à l'aide sociale, une valeur du point qui passe de 6,90 euros à 7,10 euros, voire 7,50 euros pour les structures d'accueil des personnes les plus dépendantes, et enfin la poursuite volontariste 2022-2028 pour les 16 EHPAD publics et associatifs pour un montant global de 55 millions d'euros. Nous pouvons donc dire que malgré un budget contraint le budget concernant l'autonomie et le handicap est sanctuarisé.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

7. BP 2025 – POLITIQUES RSA ET FSL

M. LAFITTE.- Ce rapport présente les orientations budgétaires pour l'année 2025 concernant d'une part la politique pour le dispositif RSA, et d'autre part la politique du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

En ce qui concerne la politique du dispositif RSA, elle est dotée de 128,9 millions d'euros en dépenses, et de 105,3 millions d'euros en recettes. Elle comprend trois volets, avec en premier lieu la poursuite du plan d'insertion 06 pour la période 2022-2027. Ce plan est articulé autour d'un dispositif facilitant un retour à l'emploi rapide et pérenne. Ainsi, sept bénéficiaires sur dix sortent du dispositif dans l'année. En 2024, cette stratégie a permis une baisse de 9 % du nombre d'allocataires. Elle sera poursuivie en 2025. Cette baisse permettra de renforcer les dispositifs d'accompagnement sociaux en faveur des femmes, qui y sont majoritaires, et des personnes en souffrance psychique. Il est proposé de poursuivre l'effort financier consacré à l'insertion pour un montant de 19 millions d'euros, et de mobiliser en recettes 5,4 millions d'euros de crédits du FSE ainsi que 5 millions d'euros au titre du Plan national pour l'emploi.

Le deuxième programme porte sur les allocataires RSA. L'efficacité de la politique d'insertion et l'amélioration de l'efficacité des dispositifs permettent de prévoir un budget primitif pour 2025 de 109 millions d'euros en dépenses et 94,8 millions d'euros en recettes.

Le troisième volet est le programme « Activations », qui consiste en un soutien financier du Département aux employeurs embauchant des bénéficiaires du RSA dans le cadre des emplois aidés. En 2025, le Département donnera la priorité aux emplois en contrats à durée déterminée d'insertion, qui obtiennent de bons résultats de sortie vers des emplois durables. Une enveloppe de 900 000 euros sera consacrée aux contrats uniques d'insertion.

Quant à la politique du FSL, ce dispositif comprend des aides financières individuelles et des actions collectives dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et

l'hébergement des personnes défavorisées. Ces aides concernent près de 1 500 ménages par an. Pour 2025, le montant global est évalué à 1,08 million d'euros, dont 132 000 euros maximum à la charge du Département.

En complément de ce rapport, je tiens à souligner M. le Président que depuis que vous m'avez confié la responsabilité de la politique d'insertion il y a six mois, j'ai pu mesurer l'engagement sans faille et la qualité des services, sous la conduite de M. MORINI. Je tiens à les en remercier devant cette assemblée. Ce sont des métiers qui ne sont pas faciles, et les équipes s'investissent pleinement. Bravo à elles.

M. le Président.- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport et pour vos compliments à l'adresse de notre administration, et en particulier de M. MORINI.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Ce rapport couvre deux aspects, avec en premier lieu celui dont vous pouvez effectivement être fier, c'est-à-dire l'insertion d'un certain nombre de bénéficiaires, grâce à une efficacité des services et dispositifs mis en place. Néanmoins, je souhaite revenir sur ce qui précède cette insertion. Vous annoncez une baisse significative des bénéficiaires, mais cela ne me rassure pas du tout puisque je sais que dans notre département, le nombre de personnes pauvres ou précaires est en augmentation. Devant cette incohérence, je me suis renseignée plus avant. En France – je n'ai pas les chiffres pour le département – le non-recours aux aides sociales était évalué à 36 % en 2024, souvent parce que les démarches sont trop compliquées, parce que les personnes ne savent pas qu'elles peuvent y prétendre ou parce qu'elles sont trop dans la précarité. De plus, la dématérialisation est devenue aussi un frein pour les 17 % de nos concitoyens qui sont dans l'illectronisme et qui se découragent rapidement. Ce sont déjà des facteurs importants qui expliquent aussi l'évolution du nombre de bénéficiaires : des personnes ne demandent pas les aides, ou y renoncent parce que les démarches sont trop compliquées car entièrement dématérialisées. Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine où ce constat peut être fait.

Par ailleurs, une enquête est parue dans *Le Monde* l'année dernière sur la notation algorithmique, mise en place par l'Assurance maladie. Un algorithme attribue une note ou un score de suspicion à chaque foyer bénéficiant de la complémentaire santé solidaire gratuite (C2SG), soit 6 millions de personnes parmi les plus pauvres en France. Cette note sert à sélectionner les foyers devant faire l'objet d'un contrôle. Plus elle est élevée, et plus la probabilité qu'un foyer soit contrôlé est grande. L'algorithme cible également délibérément les mères précaires, et nous avons vu dans le rapport qu'elles sont majoritaires. Elles sont présentées ouvertement dans les documents officiels de l'Assurance maladie comme étant les plus à risque d'anomalies et de fraudes. Elles reçoivent donc un score de suspicion plus élevé que le reste des assurés. En retour, elles subissent un plus grand nombre de contrôles. Je tiens ce rapport à votre disposition. Selon la Caisse d'assurance maladie, les premières demandes dont le demandeur est une femme de plus de 25 ans avec plus d'un majeur et au moins un mineur dans le foyer, voilà comment est décrit le profil type du fraudeur. C'est ce profil type

que l'algorithme est chargé d'aller détecter parmi les assurés. Plus une personne se rapproche de ce profil, plus sa possibilité d'être contrôlée est grande.

Parmi les variables utilisées par l'algorithme et augmentant le score de suspicion, nous trouvons donc le fait d'être une femme, d'avoir des enfants mineurs, d'être âgée de plus de 25 ans, et d'être bénéficiaire de la C2SG. La lutte contre la fraude sociale est normale, et nous n'y sommes pas du tout opposés, mais il faut qu'elle soit juste. Or il est précisé que les algorithmes sont en réalité conçus pour détecter des trop-perçus ou indus, dont toutes les études montrent qu'ils se concentrent sur les personnes précaires en très grande difficulté. En effet, ces indus sont le plus souvent le fait d'erreurs déclaratives involontaires consécutives à deux principaux facteurs : la complexité des règles d'attribution des minima sociaux, et la complexité des situations personnelles de grande instabilité. Un ancien responsable de la CNAF expliquait que les indus s'expliquent par la complexité des prestations, le grand nombre d'informations mobilisés pour déterminer les droits, et l'instabilité accrue de la situation professionnelle des allocataires, ce qui est avant tout le cas pour les prestations liées à la précarité qui sont très tributaires de la situation familiale, financière et professionnelle des bénéficiaires.

Il y a bien entendu les véritables fraudeurs contre lesquels il faut lutter, nous sommes complètement d'accord, mais il y a aussi des situations où pour des personnes qui ont réussi à passer l'épreuve de la dématérialisation et à percevoir le RSA, il est très compliqué de savoir ce qu'elles ont ou non le droit de faire. J'ai ainsi connu des personnes qui, parce qu'elles étaient en difficulté financière, ont reçu des aides de leur famille. Ces aides, pourtant peu importantes, c'est-à-dire 100 euros ou 200 euros, sont apparues sur les comptes de ces personnes, et celles-ci ont été radiées, suspendues, ou obligées de rembourser pour de longues périodes, ce qui les a placées en très grande difficulté.

Il faut donc avoir les idées claires sur ces sujets qui ne sont pas visibles. Dire qu'il y a moins de bénéficiaires, en soi, c'est vrai que ce devrait être un progrès. Mais lorsque je vois ce qu'il y a derrière, et pourquoi, franchement, je ne suis pas satisfaite de cette façon de travailler. Si on laisse les algorithmes faire le travail, où est passé l'humain ? Je pense que nous en sommes-là. Je sais qu'un travail est fait ici, qu'il y a des commissions, etc. Je ne vais pas modérer mon propos par rapport à cela, mais je voulais absolument le nuancer en vous apportant ces éléments : les personnes qui ne font pas appel au RSA parce qu'elles ne savent pas le faire ; la dématérialisation qui est un vrai problème, avec 17 % de personnes découragées ; et le ciblage algorithmique qui pour moi est amoral.

M. le Président.- Nous avons bien compris, et vous faites bon résumé de ces trois points. Mais le ciblage algorithmique qui est amoral ne nous concerne pas. Il est utilisé par la CAF. Nous pouvons essayer d'échanger avec la CAF pour lui dire que c'est un abus de faiblesse qu'elle crée à l'égard des allocataires. Nous pouvons essayer de s'inspirer d'algorithmes relevant d'un modèle plus vertueux, mais c'est un sujet à part. Concernant les allocataires du RSA, vous évoquez en revanche l'accès aux droits. C'est une constante de tous les services sociaux que d'essayer d'expliquer cet accès aux droits pour que chaque citoyen puisse accéder à ses droits. Croyez-moi, nos services font le maximum. Vous avez mentionné une moyenne de 36 % au niveau national pour des personnes qui pourraient bénéficier du RSA mais qui ne le

demandent pas. Dans notre département, le flux entrant me semble très important. Je ne doute pas de la qualité ni de la volonté de nos services, je les connais, et vous les connaissez également très bien. Je ne peux pas suspecter ceux qui portent cette responsabilité de manquer d'humanité et d'humanisme. Ils le portent en eux, ils font leur travail avec une vraie volonté de servir les Maralpains et ceux qui sont les plus en difficulté. Et là où je dis que nous sommes vertueux, c'est que le travail qu'ils effectuent, ils le font en conscience et avec humanité. Parallèlement, le flux entrant est important, et il est plus conséquent que dans d'autres départements. Nous avons une moyenne de 21 000 entrées. Par le travail de nos services, nous avons des sorties plus importantes, avec deux types de sorties. Tout d'abord, il y a des personnes qui n'y ont pas droit. Elles ne font aucun recours, ce qui montre que le travail est bien fait. Le deuxième type de sortie est la réinsertion. Dans le département des Alpes-Maritimes, nous réinsérons plus vite que dans tous les autres départements de France. La méthode que nous avons commencé à mettre en place en 2011 ou 2012 fonctionne donc bien, et pour moi il n'y a pas de doutes à ce sujet.

Sur le modèle algorithmique, je demande à comprendre, et nous n'allons pas entamer le débat en séance. Nous pourrions le reprendre ultérieurement. Mais croyez-moi, le travail qui a été présenté par M. LAFITTE sur la politique du RSA et du FSL est fait à l'optimum de ce qui doit être fait, ce qui ne règle pas le problème de l'accès aux droits sur le territoire national, nous sommes d'accord.

Mme FERRAND.

Mme FERRAND.- Merci M. le Président. Je voudrais apporter une précision sur les algorithmes. Il faut souligner que notre collectivité conventionne avec plus de 800 référents. Il y a bien-sûr le travail de notre collectivité mais aussi de ces 800 référents qui l'année dernière ont comptabilisé plus de 127 000 actions. Ces actions sont notées dans les contrats que doit signer chaque bénéficiaire du RSA. Les algorithmes c'est une chose, mais le travail et les résultats que nous avons dans notre collectivité sont à ce niveau grâce aussi aux 800 référents, avec un accompagnement de chaque bénéficiaire du RSA. Je pense qu'il faut le souligner. Et comme cela vous a été indiqué en commission préparatoire, ces référents peuvent être des associations, des assistantes sociales, etc.

M. le Président.- Merci. Je vous propose en tous cas, Mme GOURDON, que nous ayons ce débat en commission, puisque ce sont des sujets techniques et précis.

Je sou mets ce rapport aux voix. Je précise que Mme PAPI, compte tenu de sa participation à la Caisse d'allocations familiales, se déporte.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à la majorité (votes contre du groupe Rassemblement républicain et du groupe Environnement et solidarités).

8. BP 2025 – POLITIQUE SANTE

M. GENTE.- Concernant tout d'abord le programme « Missions déléguées santé », le rapport propose d'approuver la poursuite du plan d'actions de prévention et de dépistage hors les murs du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et de ses

antennes, sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes notamment la campagne départementale de vaccination contre les papillomavirus humains, et en matière de lutte contre le VIH, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites.

Concernant le programme « Centre de santé », il s'agit d'approuver la poursuite du développement du Centre départemental de santé de Puget-Théniers et de ses antennes fixes de Guillaumes et Roquestéron, d'approuver le déploiement de l'offre de consultations avancées et de téléconsultations de spécialités, en partenariat avec le Centre hospitalier d'Antibes, d'approuver la poursuite de l'expérimentation du Bus santé connecté sur le territoire de la communauté de communes Alpes d'Azur pour l'année 2025.

Concernant le programme « Autres actions de lutte contre la désertification médicale », il est proposé d'approuver le déploiement et la valorisation du guichet unique « Réseau santé 06 ». Concernant le programme « Frais généraux de fonctionnement », il s'agit d'approuver la poursuite et la promotion du plan Santé dans toutes les politiques, et d'approuver la promotion et la réalisation des actions de santé publique « hors les murs ». Concernant le programme « Lutte contre le cancer - Institut Mozart », il est proposé d'approuver la poursuite de la mise en œuvre du projet d'actions « hors les murs » de l'Institut Mozart, « Institut Mozart sur les Territoires ».

Enfin, il vous est proposé de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget, soit 1,460 million d'euros en investissement, et 1,469 million d'euros en fonctionnement.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

9. BP 2025 – MISSION RECONSTRUCTION DES VALLEES

M. OLHARAN.- C'est avec fierté et reconnaissance que je présente ce qui sera peut-être et probablement le dernier budget dédié à la reconstruction des vallées. Pour illustrer ce rapport, je vais évoquer un article de *Nice Matin*, publié la veille de la tempête Alex, avec ce titre : « Charles Ange GINESY à Breil : « La Roya ne sera pas oubliée. » » Vous n'imaginiez pas alors à quel point nous allions avoir besoin de votre soutien, et nous n'imaginions pas non plus à quel point nous allions pouvoir compter dessus. En effet, la reconstruction des vallées, ce sont 268 millions d'euros dépensés par le Département des Alpes-Maritimes, dont 221 millions d'euros pour les routes de la vallée de la Roya.

Le budget que nous proposons pour l'année 2025 s'élève à 11,3 millions d'euros qui se répartissent en plusieurs postes, avec tout d'abord les travaux d'infrastructures, pour 5,7 millions d'euros. Cela concerne principalement la reconstruction du pont du Bourg-Neuf, l'achèvement du traitement des dernières brèches, le remplacement du pont de Vievola avec quelques aménagements dont une déviation de la route départementale, et les travaux de viabilisation des pistes qui ont été transférées au Conseil départemental.

Le deuxième volet correspond aux travaux réalisés dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, pour lequel le budget prévoit 1 million d'euros cette année. Le troisième volet concerne la remise en état des pistes DFCI qui avaient été endommagées. Le quatrième volet porte sur la solidarité territoriale, avec 4,5 millions d'euros prévus pour aider les communes et les syndicats mixtes, dont le SMIAGE et le Syndicat mixte pour le développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblorre. Le dernier volet concerne les solidarités humaines, avec 60 000 euros prévus pour 4 familles dont le relogement est pris en charge par le Département. Au total, 180 familles ont été prises en charge pour plus de 2,3 millions d'euros.

En 2021, là où d'autres déclaraient qu'ils étaient aux finitions de la reconstruction alors que nous en étions encore collectivement aux travaux d'urgence, nous pouvons aujourd'hui vraiment le dire comme le montre ce rapport : nous sommes aux finitions de la reconstruction pour ce qui concerne la compétence du Conseil départemental. Nous avons privilégié l'action sur la communication. Au-delà de reconstruire vite, nous avons cherché à reconstruire bien, à reconstruire mieux, à reconstruire de façon résiliente, ce qui est une réussite comme la tempête Aline nous l'a démontré.

S'agissant de la vallée de la Roya, il y a encore bien-sûr une ombre au tableau, comme vous l'avez évoqué M. le Président dans votre discours introductif, c'est-à-dire le tunnel de Tende, qui ne dépend malheureusement pas de nous, même si nous sommes un important contributeur financier. J'espère que les paroles fortes que vous avez tenues aujourd'hui et que l'engagement de notre Ministre des transports sur ce sujet vont permettre de faire en sorte que les engagements pris par l'Italie soient tenus et que la réouverture pourra avoir lieu au mois de juin.

Pour conclure, je veux encore une fois M. le Président vous remercier pour l'engagement que vous avez manifesté dans cette reconstruction des vallées. Je remercie également l'ensemble des élus départementaux ainsi que l'ensemble des agents de cette collectivité puisque dans chaque DGA, dans chaque direction, dans chaque service, les agents du Département ont œuvré à cette reconstruction des vallées. Je suis vraiment fier, il n'y a pas encore si longtemps que cela, d'avoir fait partie des agents de cette collectivité. Pour toutes les raisons que j'ai développées, j'invite tous mes collègues à voter pour ce budget reconstruction des vallées.

M. le Président.- Merci beaucoup M. OLHARAN. C'est une fierté que nous partageons bien évidemment avec toi. Je le répète puisqu'il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté : dans ce rapport, ne sont prévues que des finitions, des aides au SMIAGE, des aides aux communes et à la reconstruction de certains sentiers. Toutes les infrastructures routières ont été à 100 % reconstruites.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe Rassemblement républicain).

10. BP 2025 – POLITIQUE ENVIRONNEMENT

M. VIAUD.- Ce rapport porte sur la présentation des grands axes de notre politique environnement à travers les programmes suivants : espaces naturels, paysages ; forêts ; entretien et travaux ; eau, milieu marin, déchets, énergie. Vous en avez pris connaissance et nous en avons débattu ensemble. Je vous propose de passer au vote.

M. le Président.- Merci. M. PANCATICI.

M. PANCATICI.- Nous soutenons l'ensemble des aides, mais nous regrettons la fin de celles sur les panneaux photovoltaïques pour les particuliers. C'était important, et cela contribuait à notre autonomie énergétique dont nous avons vraiment besoin dans le département. Nous le regrettons, mais nous soutenons l'ensemble des autres politiques et nous voterons donc ce rapport.

M. le Président.- Merci M. PANCATICI. C'est en effet un choix politique. Le photovoltaïque représentait 4,5 millions d'euros par an, avec une participation où nous devions avoir un accompagnement de l'Etat mais où celui-ci se désengage aussi. Il s'agit donc d'un vrai choix politique, je ne vais pas vous dire l'inverse.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

11. BP 2025 – POLITIQUE GREEN DEAL

M. VIAUD.- Ce rapport évoque de manière transversale la politique publique que nous menons au Département des Alpes-Maritimes, c'est-à-dire la politique GREEN Deal, pour l'année 2025, avec les budgets inscrits dans les différentes missions déclinées par la collectivité. Nous avons tout d'abord la transition énergétique, avec la rénovation énergétique et la production d'énergie renouvelable, dans un contexte que nous connaissons, avec notamment la question évoquée par M. PANCATICI sur la filière photovoltaïque et le déploiement du plan de solarisation des collèges. Nous poursuivons donc ce déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments du Département et les collèges pour renforcer notre autonomie. Nous avons également le plan de verdissement de nos collèges, le dispositif « Cap'Ther 06 », le dispositif « Confort Energie 06 », la société d'économie mixte locale GREEN Energy 06, la rénovation de l'éclairage public, le plan Vélo 2028, l'encouragement des modes de transport moins carbonés, le développement des aires de covoiturage, la flotte de véhicules départementaux, et le Campus connecté.

Tout ce travail s'articule avec la préservation de la nature, c'est-à-dire la gestion et l'entretien des parcs naturels départementaux, le Pacte citoyen pour la Nature, la Maison départementale de l'environnement et AstroValberg, les randonnées et activités de pleine nature, le plan de gestion de la ressource en eau, le Plan Méditerranée 06, le Plan alimentaire territorial, etc. Je vous propose, dans le Plan environnemental GREEN Deal et le programme « Fonds social travaux maîtrise de l'énergie », de reconduire la politique d'aides aux particuliers relatives à la lutte contre la précarité énergétique. Concernant les actions menées au titre de la stratégie GREEN Deal, je vous propose d'approuver la poursuite d'études et prestations de

services en matière de transition écologique, la création et la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans la transition, la prise en charge du transport, de l'hébergement et de la restauration pour des événements dont le Département est à l'initiative dans le cadre des actions GREEN Deal. Je vous propose également de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile à l'exécution de ce programme, et de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces actions sont inscrits au budget départemental.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

12. SMART DEAL : ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2025-2028

M. KONOPNICKI.- C'est un rapport d'avenir, mais le Département est déjà engagé depuis 8 ans sur la voie de la révolution numérique. Vous n'avez pas attendu que le monde bascule dans cette révolution numérique pour l'engager. Dès 2017, vous avez inscrit le Département dans le SMART Deal. Une vision politique forte, des actions proactives, une participation active des services départementaux et de tous les satellites du Département : en d'autres termes, le SMART Deal est une vision commune, une démarche réfléchie et collective. Et désormais, nous sommes considérés comme le territoire leader sur le numérique et sur l'IA. En attestent les témoignages reçus de la part de la Ministre déléguée au numérique et de la part des services de l'Etat qui ont confié au Département la coordination de la politique de l'inclusion numérique. Vous l'avez rappelé aussi lors du World IA Cannes Festival, et c'est également souligné par les chercheurs, les start-ups, ou encore par le président de l'ADF, M. SAUVADET, qui a tenu ici, dans cet hémicycle, les travaux de sa commission numérique.

En anticipant cette révolution numérique M. le Président, vous nous avez donné une longueur d'avance avec la volonté affirmée de ne laisser personne sur le bord de la route et que le numérique soit accessible pour tous et partout sur le territoire des Alpes-Maritimes. Durant ces dernières années, vous avez bâti les conditions de la réussite numérique en réalisant les infrastructures et les équipements préalables à cette réussite, dont la Maison de l'intelligence artificielle évidemment, lieu d'acculturation par définition, et le SMART Corner, lieu d'acculturation également pour les Maralpins. Vous avez aussi permis la transformation numérique des services départementaux pour améliorer la qualité des services rendus à la population dans toutes les politiques publiques menées par le Département.

Vous avez enfin fait en sorte que nous puissions être, en tant que collectivité des solidarités, la collectivité cheffe de file pour lutter contre toutes les fractures numériques. Fracture territoriale, avec la réalisation du réseau d'initiative publique, dont le Département est le premier contributeur, en collaboration avec le SICTIAM puisque sans infrastructures, il ne peut pas y avoir de numérique. Fracture sociale, par les dotations de matériels recyclés à destination des collégiens mais aussi des personnes en situation de retour à l'emploi. Fracture sociale intergénérationnelle et sociétale, en acculturant partout la population. Plus de 100 000 Maralpins ont ainsi bénéficié d'une action de formation à la MIA ou dans les MSD, par les conseillers numériques maillés sur le territoire.

Désormais, il faut accélérer mais aussi retoucher cet acte 1 du SMART Deal, puisque la transformation numérique s'accélère elle-même, avec des avancées technologiques que nous constatons au quotidien, dont notamment l'intelligence artificielle, mais aussi des mutations sociales et sociétales qui s'imposent à nous chaque jour, comme la lutte contre l'illectronisme et l'égalité d'accès partout au numérique, et bien-sûr la transition écologique où il faut intégrer à la fois la sobriété numérique et l'optimisation de la ressource.

Les défis sont nombreux, et l'acte 2 du SMART Deal se veut ambitieux sur cette période 2025-2028, avec comme problématique centrale la conciliation entre la performance numérique, l'inclusion sociale et la responsabilité environnementale, avec une volonté affirmée pour un numérique éthique, maîtrisé, et durable. Ce sont ces mots que nous retrouvons dans le plan d'action décliné en cinq axes stratégiques et douze projets totems qui mobiliseront 6 millions d'euros jusqu'en 2028.

Le premier axe vise à bâtir un socle numérique sécurisé et souverain pour mieux protéger les usagers et leurs libertés fondamentales, avec un programme d'action autour de la cybersécurité, du RGPD et de la collecte des données. L'axe fort sera la création d'un data center qui se verra à haut niveau de performance, sécurisé, et écoresponsable.

Le deuxième axe est dévolu à l'administration départementale, dont l'encapacitation a été constante ces dernières années. Nous poursuivrons sur cette voie, puisque pour agir il faut comprendre. C'est votre leitmotiv. L'administration pourra ainsi s'adapter aux nouveaux défis du numérique : l'IA, la connectivité, ou encore la gouvernance de la donnée grâce à une formation continue de l'intégralité des agents départementaux. Nous aurons donc la mise en œuvre d'une stratégie IA pour une meilleure efficacité et plus d'innovation, mais aussi une gouvernance éthique afin d'agir avec efficacité et en ligne avec les fondements mêmes de notre pays. Les professionnels de la protection de l'enfance seront également formés aux dangers liés à l'exposition des enfants et jeunes adolescents aux écrans. Le SMART Deal est en effet un équilibre entre les potentialités et les dangers, et ces professionnels seront donc eux aussi formés. Enfin, un Datalab sera créé pour échanger et partager un certain nombre de données de manière sécurisée.

Nous poursuivrons aussi notre engagement autour d'un service public toujours plus efficace, en plaçant l'utilisateur au cœur de la simplification administrative, dans la continuité de « mesdémarches06 ». La dématérialisation sera au rendez-vous, toujours avec l'objectif du zéro papier. Deux projets totems seront inscrits dans ce troisième axe : la création du Bus numérique pour sensibiliser sur le terrain le public aux enjeux du numérique, notamment dans le haut et le moyen pays ; mais aussi l'organisation d'un Forum annuel numérique en commun, rassemblant les acteurs du numérique inclusif et responsable. La première édition de ce Forum a eu lieu le 5 mars dernier.

Nous agissons aussi pour un territoire et des citoyens protégés en utilisant l'IA et les potentialités nouvelles, comme des capteurs connectés, avec des opportunités offertes sur la résilience, la santé et l'autonomie : surveillance des massifs forestiers, mise en service d'un Pack autonomie 06, création d'un centre départemental de vidéoprotection.

Dernier axe, être un territoire inspirant et attractif : le Département innove, et la conception du Jumeau numérique ira dans ce sens. L'accompagnement des collectivités et des entreprises pour l'utilisation des IA par le biais de la MIA permettra aussi de faire de ce département une terre d'intelligence artificielle. Et surtout, puisque les dangers sont présents et qu'il faut lutter contre les addictions, nous proposerons un temps déconnecté à nos collégiens grâce à une pause numérique, à laquelle les collèves seront sensibilisés et pourront faire preuve de volontariat.

L'ambition est forte, la révolution numérique est en marche, nous agissons pour un territoire souverain, sécurisé, innovant, inclusif, proposant une IA maîtrisée et éthique au service de l'intérêt général, pour tous les Maralpins et sur l'intégralité du territoire des Alpes-Maritimes. M. le Président, nous avons une longueur d'avance, nous allons la conserver et même accélérer. Nous avons l'intelligence artificielle, mais aussi l'intelligence pratique grâce à l'action des services.

M. le Président.- Tout notre combat est en effet de mettre l'intelligence artificielle au service de l'intelligence humaine et de l'intelligence pratique. Merci M. KONOPNICKI d'avoir présenté ce rapport.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

13. BP 2025 – POLITIQUE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. CIOTTI.- Il s'agit du rapport dont vous avez M. le Président largement parlé lors de la présentation du budget, et qui exprime notre solidarité territoriale. Un peu plus de 88 millions d'euros sont mobilisés pour cette solidarité territoriale, avec 62 millions d'euros en investissement et pratiquement 26 millions d'euros en fonctionnement. En investissement, nous retrouvons le Contrat de plan départemental pour 25 millions d'euros, pour les grandes villes et intercommunalités, et 33,8 millions d'euros pour les autres communes. Pour le fonctionnement, nous avons un engagement important de plus de 21 millions d'euros pour nos différents syndicats mixtes. Voilà les grands axes de notre rapport, dont nous déclinerons les soutiens lors de la commission permanente.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

14. BP 2025 – POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE

Mme PAGANIN.- En matière de politique agricole et rurale, le mot d'ordre aujourd'hui est la poursuite de cette politique sur l'année 2025. Cette politique est basée sur le plan agricole et rural départemental 2021-2028, et le sur le plan alimentaire territorial départemental. Je vais y revenir, mais je voudrais en priorité faire un retour sur l'édition 2025 sur le Salon international de l'agriculture, qui a vraiment illustré la politique volontariste agricole chère à notre Président et à l'ensemble des élus ici présents. Cette édition du Salon a été un véritable succès. Ce fut une édition réussie pour le Département des Alpes-Maritimes, et pour la première fois nous avons disposé d'un stand de 200 mètres carrés qui a permis de mettre en avant notre identité et notre

singularité agricole. Ce stand a été organisé autour de plusieurs espaces : un espace pour les producteurs locaux, qui ont pu vendre et promouvoir des produits maralpins ; un espace animation, animé par les confréries locales du Pays de Grasse, de Péone-Valberg et du Rouret, pour mettre à l'honneur nos traditions culinaires et folkloriques ; et un espace dégustation pour les visiteurs. Malgré un emplacement qui aurait pu limiter notre visibilité, nous avons su installer notre Département des Alpes-Maritimes au cœur de cet événement. De nombreux élus étaient présents. Des élus d'autres départements ont visité notre stand, de même que des personnalités. Cette présence marque une nouvelle fois l'engagement fort et constant du Département en faveur de nos agriculteurs, aux côtés de notre Chambre d'agriculture qui reste un partenaire essentiel dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Avant de soumettre le rapport au vote, je voudrais rappeler en quelques chiffres l'implication de la collectivité en faveur de la filière agricole. L'engagement financier du Département est solide puisque près de 4,6 millions d'euros sont consacrés en 2025 au soutien de l'agriculture locale. Le dispositif AIME a quant à lui été multiplié par trois en 2024 avec un accent particulier sur le financement de l'irrigation agricole dont nous parlons régulièrement. A cela s'ajoutent le soutien au foncier agricole et la création de la SCIC « 06 à table ! » dont le projet arrive à son terme et qui est une première en France. Ce projet permettra en effet la participation d'établissements publics locaux d'enseignement et de communes. L'objectif est d'améliorer l'alimentation dans les cantines scolaires grâce à des produits de qualité essentiellement bio, et avec des circuits courts. Je tiens à souligner les efforts engagés par notre collectivité et souhaités par notre président ainsi que par le président de la commission des finances pour accompagner nos agriculteurs et garantir une alimentation saine et de qualité pour nos enfants. Cette démarche, qui va de la terre à l'assiette, illustre parfaitement l'engagement du Département des Alpes-Maritimes en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation responsable.

Je vous propose ainsi, dans le cadre du plan agricole et rural 2021-2028, et concernant la protection du foncier agricole : d'approuver la poursuite des actions départementales en faveur de la protection des terres agricoles, des actions à mener par la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF), du programme d'action destiné à être mis en œuvre sur le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) du Val de Cagne à Cagnes-sur-Mer, et du partenariat avec la SAFER.

Concernant le soutien aux investissements et aux activités du monde rural, je vous demande d'approuver la poursuite du dispositif d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles, dans le cadre de la convention signée le 7 mai 2024 avec la Région pour les mesures non cofinancées, et dans le cadre du programme de développement rural régional (PDRR) pour les mesures cofinancées par l'Europe ; du dispositif d'aide à l'installation des jeunes exploitants en agriculture biologique, en complétant la dotation jeunes agriculteurs de l'Etat et de l'Union européenne, par la bourse départementale à l'installation ; de la réalisation de fermes départementales ; de l'aide aux agriculteurs pour développer leurs circuits de commercialisation ; de la création de la SCIC « 06 à Table ! », offrant des débouchés durables

aux agriculteurs maralpains et des produits locaux de qualité à la restauration collective, et notamment à destination de nos cantines.

Concernant le soutien aux filières agricoles, je vous propose d'approuver : le renouvellement du soutien au développement et à l'animation du monde rural, au profit des structures d'animation, des foires et des manifestations paysannes et rurales ; la poursuite de toutes les actions de valorisation et de promotion des producteurs et productions locales avec la participation du Département au Salon international de l'agriculture, et les manifestations relatives à la promotion « Fiers de nos agriculteurs ».

Concernant la gestion des risques sanitaires et environnementaux, je vous demande d'approuver le renouvellement des aides et actions sanitaires à l'élevage ; le plan apicole, la lutte contre le frelon asiatique avec la destruction gratuite des nids de frelons asiatiques, ainsi que la destruction des nids de frelons Orientalis ou de frelons Soror ; la poursuite de la politique de lutte contre les fléaux, le réchauffement climatique et la protection de la ressource en eau.

Je vous demande également de donner délégation à la commission permanente pour suivre tous les dossiers relatifs aux sujets que je viens de citer.

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial, je vous demande de prendre acte que les actions en lien avec l'alimentation durable et la logistique agricole, labellisées PAT départemental, seront poursuivies et renforcées, et de donner délégation à la commission permanente pour traiter toutes les affaires concernant le PAT. Enfin, je vous demande de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques sont inscrits au budget départemental. Je vous remercie.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

15. BP 2025 – POLITIQUE DEPARTEMENTALE TOURISTIQUE

M. LISNARD.- Dans la complétude de cette action départementale que nous avons pu retrouver dans les rapports qui viennent d'être présentés, la politique du tourisme est non seulement une façon de catalyser la création de richesse et d'emploi, mais aussi une façon d'entretenir l'identité de notre territoire des Alpes-Maritimes. C'est un élément essentiel. Il n'y a pas de bon marketing, y compris touristique, qui puisse ne pas se fonder sur la mise en relation d'une identité et d'un marché. C'est toute la philosophie défendue par le Département pour que le tourisme crée de la richesse et de l'emploi, ce qui est essentiel, mais aussi nous permette de respecter l'identité territoriale qui est la nôtre à travers nos paysages et notre patrimoine.

Cela se retrouve dans les cinq axes 2025 de l'action touristique du Conseil départemental pour encourager un tourisme vertueux : par la valorisation des producteurs locaux, dans l'esprit de ce qui vient d'être évoqué ; par la valorisation et la protection des espaces naturels ainsi que de la biodiversité ; par le soutien et la structuration d'une offre de séjour qui ait une portée écologique et qui soit aussi un argument de vente ; par le soutien au tourisme de proximité et en développant les aides de saison ; par la bonne complémentarité

montagne, campagne et littoral, avec un équilibre des flux et des retombées dans l'espace et dans le temps ; par le soutien à un développement du tourisme sur le littoral, le moyen et le haut pays, sans oublier la montagne ; par l'utilisation des technologies du numérique ; et avec une mobilisation de tous les acteurs à travers un outil remarquable, l'association Côte d'Azur France tourisme, qui a prolongé et développé l'action du CRT. Je veux saluer le travail qui est réalisé par cette association, sous l'impulsion de sa présidente, Mme BORCHIO-FONTIMP. Je pense que c'est là-aussi un élément très positif pour les Alpes-Maritimes, et même au-delà pour la Côte d'Azur, que d'avoir su, grâce au Département des Alpes-Maritimes, compenser le désengagement régional et parfois les désistements étranges au sein des Alpes-Maritimes, afin que nous puissions garder une cohérence pour le tourisme sur la Côte d'Azur et défendre les professionnels de l'hébergement, de la restauration, du transport, de l'accueil, du loisir, c'est-à-dire tout ce qui constitue l'identité du premier vecteur d'emploi, de richesse, de revenu et de pouvoir d'achat dans notre département.

Voilà ce que traduit ce rapport, avec sur le plan financier : 130 000 euros en investissement pour les aides à l'hébergement touristique et la création d'une application qui valorise les activités de pleine nature du territoire maralpin ; 4,5 millions d'euros dont 3,3 millions d'euros pour permettre à l'association Côte d'Azur France tourisme de travailler, et pour 736 000 euros de contribution Fonds européen de développement régional (FEDER) à reverser aux partenaires.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette présentation et pour avoir souligné que dans le département des Alpes-Maritimes, le tourisme dépendait étroitement du succès et de la réussite de toutes les autres thématiques. C'est particulièrement important puisque nous en portons une partie.

Je sou mets ce rapport aux voix en précisant que je me déporte ainsi que Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme BINEAU, M. BECK, M. CHAIX, M. CIOTTI, M. LISNARD, et M. VIAUD.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

16. BP 2025 – POLITIQUES LOGEMENT ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Mme SATTONNET.- Je tiens à souligner en premier lieu que le montant de la politique logement n'est pas en baisse, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure. Nous avons investi 111 millions d'euros entre 2009 et 2023, y compris avec des opérations de rénovation. Depuis la loi NOTRe, nous n'avons plus la compétence ANRU mais nous continuons de financer les anciens engagements dans lesquels nous avons pris part.

La politique logement cette année correspond à un montant global de 2,26 millions d'euros. Elle recouvre : la participation au Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de Nice-Centre (quartiers Notre-Dame, Vernier, et Thiers) ; la participation à l'OPAH-RU de la Métropole Nice Côte d'Azur, ce qui est une fin d'engagement que nous

avons à l'époque où nous avons la compétence ; le soutien aux projets de l'opérateur départemental SEML Habitat 06 pour 2025 qui poursuit un effort de construction assez inédit avec, pour la période 2024 – 2028, 643 équivalents logements, permettant de porter le parc locatif de la SEML à 4 000 logements d'ici 2028. Nous avons également bien entendu des aides à l'amélioration de l'habitat rural et au ravalement de façades en zones rurales et de montagne et à la protection de l'architecture locale. Je rejoins bien-sûr le rapport précédent présenté brillamment par M. LISNARD sur le tourisme et l'attractivité de nos territoires : bien entendu, l'amélioration de l'habitat en zone rurale ou de montagne permet également de participer à l'attractivité de nos villages.

Au titre de la politique d'aménagement du territoire, les crédits alloués concernant l'ensemble du programme d'aménagement du territoire, avec une attention particulière portée aux projets des collectivités et ainsi qu'aux évolutions de l'OIN de la Plaine du Var et des projets de la technopole de Sophia-Antipolis.

M. le Président.- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport. Je précise que M. BECK se déporte.

Mme SATTONNET.- Je me déporte également.

M. le Président.- D'accord.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

17. BP 2025 – POLITIQUES EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mme ARINI.- La politique Education représente en 2025 un budget global de 62,8 millions d'euros, soit 32 millions d'euros en fonctionnement et 30 millions d'euros en investissement. Le programme d'investissement répond aux orientations fixées par le plan Collège 2021 – 2028. Sont ainsi prévus en 2025 : le lancement des concours pour la construction de nouveaux établissements sur la rive gauche de la vallée du Var et dans la vallée du Paillon, sur la commune de Drap ; la poursuite du concours de maîtrise d'œuvre pour le collège de Gattières ; le choix du maître d'œuvre pour la reconstruction du collège Les Campelières ; les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Freinet ; les études et le lancement des travaux de la phase 1 du collège Carnot à Grasse ; le lancement des travaux du nouveau collège de Levens.

Nous poursuivrons aussi un programme pluriannuel de réhabilitations des collèges Les Vallergues, Pierre Bonnard, Albert Camus, Roger Carlès, et l'Eganaude. Seront concernés par le plan de rénovation énergétique pour 30 millions d'euros sur dix ans : Jean-Baptiste Rusca, Jean Franco, Saint-Blaise, Auguste Blanqui, et le Parc Impérial. Un plan de solarisation sera déployé à Simone Veil, Arnaud Beltrame et Saint-Exupéry. Concernant le Centre international de Valbonne, le Département participera à hauteur de 320 000 euros aux travaux de réhabilitation. Comme nous nous y étions engagés, des travaux sont prévus en 2025 dans les gymnases et plateaux sportifs de Vento et Camus. Sont aussi prévues : la poursuite des concours

pour les gymnases de Giono et Bellevue ; les études de maîtrise d'œuvre pour la fermeture du plateau de Sydney Bechet à Antibes ; la poursuite des travaux à Yves Klein ; la poursuite des études pour définir le principe de renforcement ou démolition/reconstruction du gymnase du collège de Sospel.

Le montant de la dotation initiale de fonctionnement des 73 collèges publics s'élève à 11,3 millions d'euros. 320 198 euros seront prélevés sur les fonds de réserves. Pour les établissements privés, notre participation aux travaux d'investissement s'élèvera à 1,2 million d'euros.

En ce qui concerne les transports scolaires et périscolaires, les dépenses liées aux transports vers les installations sportives seront prises en charge. Conformément à la délibération prise le 4 octobre 2024, le Département contribuera à hauteur de 2,20 euros par repas et par collégien du CIV afin d'améliorer la qualité des repas et de protéger le pouvoir d'achat des familles. Dans le cadre du GREEN Deal, nous poursuivrons le remplacement de la flotte des véhicules des collèges. Enfin, le volant d'équipes d'agents mobiles sera complété par le recours à des prestations de nettoyage.

Pour le programme Vie scolaire, en 2025, il est proposé de poursuivre l'équipement des cartables numériques, de lancer le 6^{ème} Défi orthographique, de poursuivre la mise à disposition de l'espace numérique de travail « Agora 06 », de poursuivre la dotation en ressources numériques, de proposer à titre expérimental des carnets de correspondances dématérialisés ; de lutter contre la fracture numérique en offrant aux familles en difficulté du matériel recyclé.

En 2025, les actions éducatives s'articuleront autour des thèmes suivants : la médiation scolaire ; la poursuite du Plan mémoriel enrichi et apprécié de l'ensemble des équipes éducatives ; la poursuite du Conseil départemental des jeunes ; l'enrichissement du portail numérique des savoirs ; le soutien au dispositif « Les cadets de la défense » ; les mesures d'encouragement de l'excellence ; le catalogue « Ac'Educ 06 » ; la participation au prix Paul Langevin ; le Concours d'éloquence ; la découverte du numérique et de l'intelligence artificielle ; la convention avec l'Etat pour l'Education artistique et culturelle (EAC) ; l'éducation à la citoyenneté, à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et toute forme de violence ; la découverte de laboratoires scientifiques de l'Université, tels que ceux d'astronomie, de sciences marines, de santé, des mathématiques, etc. Le Département tient à réaffirmer les principes républicains auprès des collégiens et poursuivra l'expérimentation du port de la tenue unique dans les cinq collèges volontaires. Toutes les aides aux familles sont maintenues : bourses, Sclolarité 06, Cantine 06.

Dans le cadre de la loi Egalim, nous poursuivrons la lutte contre le gaspillage alimentaire, le soutien à l'approvisionnement local en produits frais, la mise en place d'ateliers et de concours dans les collèges.

Je pense M. le Président avoir balayé l'ensemble des sujets et je cède la parole à Me ASSO pour l'enseignement supérieur.

Me ASSO.- M. le Président, mes chers collègues, le Département a toujours souhaité soutenir l'enseignement supérieur et l'Université, et nous savons que c'est la démonstration en général d'une relation quasiment consubstantielle entre l'esprit d'innovation et celui de conceptualisation. De ce fait, nous avons des accords signés dans le cadre du CPER, et dans la délibération du 7 octobre 2022 nous nous étions engagés à être présents, pour un montant de 7,53 millions d'euros, dans douze opérations. Je mentionnerai les cinq prioritaires : la construction d'une résidence neuve à Saint Jean d'Angély ; la construction d'une résidence neuve à Valrose ; la construction du campus santé et rénovation des laboratoires - Université Côte d'Azur ; le centre de diffusion de la culture scientifique et du développement durable. Deux opérations ont été abandonnées : celle de Valrose, et celle de Mines ParisTech à Sophia III. Une nouvelle opération a été choisie pour être soutenue : la construction d'une résidence neuve à Trotabas. L'enveloppe départementale est donc ramenée à 7,3 millions d'euros.

Par ailleurs, le dossier de l'Observatoire de la Côte d'Azur « University 2 - Campus Mont-Gros » va être déposé, entraînant une AP de 100 000 euros. Le Département subventionne également le cycle Moyen-Orient Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton, la Fondation UniCA et l'UniCA pour la formation des secrétaires généraux des communes rurales.

Il s'agit donc pour nous d'approuver ces différentes dispositions et de poursuivre les engagements pour lesquels nous nous étions prononcés, dont les cinq opérations que j'ai mentionnées précédemment, ainsi que le maintien des subventionnements que nous assumons.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

18. BP 2025 – POLITIQUE CULTURELLE

M. VEROLA.- Ce rapport présente les objectifs principaux de la politique culturelle. Le Département a toujours été aux côtés des acteurs culturels et il devient le premier investisseur culturel du territoire. Le budget 2025 pour la politique culturelle est en hausse, contrairement à ce qui a été dit, par rapport au budget 2024. Le Département, contrairement à la Région qui a baissé de 15 % ses subventions, a décidé de maintenir en 2025 tous les soutiens financiers aux acteurs culturels. La politique culturelle se compose de deux volets, avec tout d'abord les événements culturels. Tous sont maintenus : C'est pas classique, le Festival des Mots, les Folies du lac, Jazz Art Lympia, les spectacles à l'espace Laure Ecard et à l'espace Jean Grinda, et les Estivales.

Le second volet concerne les espaces culturels : Laure Ecard, qui accueille à la fois des événements sportifs, des manifestations culturelles et des spectacles ; le musée des arts asiatiques qui accueillera cette année deux expositions, la première sur Sanyu et la seconde sur le Sumo, en collaboration avec le musée du Quai Branly et le Musée Guimet ; l'Espace Lympia où quatre expositions seront proposées (Ukraine la mort dans l'âme, Raymond Moretti, Fragile Océan, et Salvador Dali). Ces deux musées sont administrés par le conservateur Adrien BOSSARD grâce auquel nous pouvons avoir de nombreux prêts pour les expositions prévues. Le musée des merveilles présentera cette année trois expositions. La Micro-Folie ne

cesse quant à elle d'innover, et elle va s'associer à l'Orchestre de Cannes et à celui de Nice pour un spectacle en faveur des personnes malentendantes. Nous poursuivrons également nos actions en matière de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine culturel, ainsi que pour la Médiathèque départementale où nous serons dans la dernière année de mise en œuvre du schéma départemental de développement de la lecture publique. Enfin, nous avons les archives départementales, compétence obligatoire du Département. Voilà ainsi présentée la politique culturelle de notre Département.

M. le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Comme je l'ai indiqué dans mon discours, nous apprécions le fait que vous ayez maintenu voire augmenté un peu le budget de la culture. Ce budget se divise en deux parties, avec ce que le Département fait et ce que le Département aide. Dans ce que le Département aide se trouvent les associations, qui sont importantes sur le territoire. Quelle que soit leur taille, toutes irriguent le territoire et sont capitales. Merci donc de les aider à continuer à faire leurs activités. Je souligne aussi le travail réalisé par la Médiathèque départementale dans le cadre du réseau des médiathèques, qui bénéficie à l'ensemble du territoire. C'est important puisqu'une médiathèque est aujourd'hui un lieu de vie et de rencontre. La Médiathèque départementale aide les médiathèques dans leurs projets, ce qui est parfois réciproque, et c'est très intéressant. Merci donc de ce travail sur la culture, qui n'est pas une compétence obligatoire du Département.

M. le Président.- Merci Mme GOURDON d'avoir souligné que nous maintenions et même augmentions légèrement ce budget, et que nous soutenions les associations, comme nous l'avons fait dans tous les moments de crise, dont notamment lors de la crise sanitaire. Nous avons été là pour aider le milieu associatif, même si les prestations ne pouvaient plus être assurées.

Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

M. VEROLA.- Le groupe Rassemblement républicain peut-il nous donner une raison valable pour s'opposer au budget de la culture ?

M. SEGURA.- C'est en toute logique par rapport aux votes que nous avons faits.

M. le Président.- M. VEROLA, je comprends qu'en tant que vice-président en charge de la culture vous soyez blessé en votre for intérieur, puisque vous réalisez un travail conséquent pour la culture. Néanmoins, c'est une opposition logique dans la mesure où ce groupe s'oppose au budget.

M. VEROLA.- Ce n'est pas logique, il faut faire la part des choses. Nous sommes dans la trentième année des Estivales, la vingtième année de C'est pas classique. Grâce aux communes et au Département, nous avons sauvé l'Orchestre de Cannes, nous avons aidé à la Scène 55, nous aidons les Templiers de Biot, etc. Dans ce programme culturel, on est un peu plus intelligent, il n'y a pas de politique ici, c'est ridicule. Je me suis retrouvé dans leur situation

à la ville de Nice, et reprenez mes votes. A 80 %, j'ai voté parce que c'était normal pour la ville. Là, c'est pour les Maralpins que nous faisons tout cela. Ce n'est pas pour moi ni pour vous. C'est pour les Maralpins. Nous n'employons pour les Estivales que des groupes qui appartiennent au 06. Eh bien eux ne les veulent pas.

M. le Président.- Ce qui vaut pour le rapport de la culture, et vous avez raison, vaut pour tous les autres rapports aussi. Ils ont fait un choix, un choix politique, de s'opposer à notre budget. C'est dommage, et je le regrette moi aussi. Passons au rapport suivant.

19. BP 2025 – ACTIONS EN FAVEUR DU CINEMA

Me ASSO.- Dans ce rapport, nous maintenons les activités que nous avons initiées en faveur du cinéma. Nous soutenons la création et la production cinématographique, particulièrement par le biais de la Commission du film des Alpes-Maritimes à laquelle nous avons adhéré en 2016 et dont nous sommes désormais membre fondateur. Nous y contribuons par une cotisation de 46 000 euros. Nous encourageons aussi l'exploitation cinématographique à travers la gestion du cinéma BELMONDO, qui est un succès, et à travers le circuit du cinéma itinérant. Nous facilitons la diffusion culturelle en soutenant les festivals et les manifestations cinématographiques. Nous favorisons également l'éducation à l'image, avec le dispositif Collège au cinéma ou les actions en faveur du jeune public. Le Département a trouvé une formule de relation étroite avec le CNC, et il a réussi à prendre sa place, sachant que nous sommes une terre de cinéma et qu'il existe suffisamment de festivals, dont celui de Cannes, pour en témoigner.

Le rapport n°19, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

20. BP 2025 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

Mme PAPY.- Dans un contexte budgétaire restreint, et dans un budget de raison, le Département maintient tout de même son soutien à la politique sport et jeunesse en aidant les clubs et les comités par le biais de subventions. 2025 sera l'opportunité aussi de reconduire des initiatives en faveur de la jeunesse telles que la poursuite des séjours thématiques en colonies de vacances et l'adaptation de la réglementation à nos pratiques. Le rapport s'articule autour de quatre volets : les subventions sports et jeunesse comprenant les participations aux accueils collectifs de mineurs et aux classes d'environnement, les mesures d'accompagnement de l'excellence sportive, les initiatives sportives départementales, et les actions pour la jeunesse. Dans le cadre du Plan Sport, des actions sont à développer en faveur des bénévoles.

Sans développer l'ensemble du rapport que vous avez lu avec la plus grande attention, je tiens à mettre l'accent sur un certain nombre de points. Concernant notamment les initiatives sportives départementales, il est proposé de reconduire les six événements sportifs majeurs portés par le Département (Tour des Alpes-Maritimes, Mercan'Tour Classic Alpes-Maritimes, Bullpadel show 06, Ultra trail Côte d'Azur Mercantour, Europétanque des Alpes-Maritimes, Marathon des Alpes-Maritimes) ainsi que les manifestations récurrentes en faveur du sport, comme la coupe de France de VTT trial et de descente, et les challenges sportifs

départementaux. Nous proposons également la reconduction des autres dispositifs comme le dispositif voile, le dispositif natation, ou le dispositif escalade.

Citons aussi l'opération « cols connectés », qui vous tient à cœur M. le président. Nous avons également développé il y a deux ans, et je vous en remercie M. le président, les activités sportives et de bien-être auprès des seniors dans les EHPAD. Le sport a des bienfaits, et il est essentiel aussi pour les seniors à qui nous devons tant. Cette action a des résultats très bénéfiques sur cette population, et elle sera maintenue.

Pour la jeunesse, les écoles départementales sont évidemment essentielles pour le développement de nos enfants, pour l'accès à l'autonomie et pour le savoir-vivre ensemble, je remercie tous les agents et les directions des écoles départementales qui font un travail exceptionnel pour notre jeunesse. Outre ces écoles départementales, je tiens à mettre en lumière le festival départemental d'astronomie, qui aura lieu comme chaque année au mois d'août. Cette année sera une année charnière avec l'ouverture de la Maison de l'environnement et de l'observation à Valberg. Je vous invite toutes et tous à venir très nombreux à ce magnifique festival.

Le rapport n°20, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

21. BP 2025 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Mme DUQUESNE.- Ce rapport présente le projet de budget primitif pour l'année 2025 de 52,5 millions d'euros qui vise à moderniser les infrastructures routières dans le cadre du plan mobilité-Horizon 2028. Les principaux axes concernent la réduction des points noirs, l'aménagement de pistes cyclables et d'aires de covoiturage pour faciliter les déplacements domicile – travail, et la conservation du patrimoine routier, c'est-à-dire des chaussées mais aussi des ouvrages d'art qui sont nombreux sur notre territoire, pour garantir un haut niveau des réseaux. Permettez-moi enfin M. le président de remercier nos agents des routes, qui œuvrent au quotidien pour notre confort et notre sécurité.

Le rapport n°21, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

22. BP 2025 – POLITIQUE SECURITE

M. CIOTTI.- Ce rapport concerne l'engagement de notre collectivité en faveur de la sécurité, avec tout d'abord le financement des travaux d'entretien dans les gendarmeries et commissariats que le Département a réalisés, mais également et surtout pour porter notre contribution au Service départemental d'incendie, qui cette année dépassera le chiffre record de 92 millions d'euros : 88,6 millions d'euros en fonctionnement, et 3,5 millions d'euros en investissement, ce qui n'était pas obligatoire pour notre collectivité. Nous renforçons donc notre soutien au Service départemental d'incendie. C'est l'occasion pour moi de rendre hommage avec force à nos sapeurs-pompiers et à leur engagement. Ils l'ont encore démontré dans la vallée de la Roya. Je vous remercie également des recrutements et des nouvelles formations initiales que vous avez annoncées. Nos pompiers sont je crois très satisfaits des moyens que le Service

départemental d'incendie développe et met à leur disposition pour accomplir leurs missions, qui sont essentielles pour la sécurité de nos concitoyens.

C'est aussi l'occasion de leur redire mon soutien face aux méprisables actions politiciennes de déstabilisation qui sont conduites en permanence par certains. Cela ne trompe personne, on connaît l'origine et les motivations, mais les pompiers les connaissent aussi et sauront en tenir compte. Je tiens à dire que jouer avec l'engagement de ces hommes et ces femmes exceptionnels à des fins politiciennes et essayer de traquer dans chaque accident ou incident, comme des vautours, une attaque contre nos pompiers, cela est totalement méprisable.

Le rapport n°22, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

23. BP 2025 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Me BECK.- Il s'agit dans ce rapport de présenter la politique des ressources humaines, avec l'adaptation des emplois et la présentation du tableau des emplois de la Collectivité, le renouvellement des subventions annuelles de fonctionnement octroyées aux associations du personnel (COS, DUC, RIA), le renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH), la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Sauveur-sur-Tinée auprès du Département, l'actualisation de la liste des emplois ouvrant droit aux heures supplémentaires.

Pour cette politique des ressources humaines, je souligne simplement que le budget s'élève à un peu plus de 215 millions d'euros en fonctionnement et en investissement. Ce budget, comme tout le reste, doit être maîtrisé. C'est l'occasion pour moi, comme beaucoup l'ont fait durant cette séance, de rendre hommage au travail accompli par les directeurs jusqu'aux agents du Département, et qui nous permet d'obtenir ces résultats au service des Maralpins. J'ajoute que nous nous félicitons de l'esprit dans lequel se conduisent les réunions au sein du Comité technique et autres instances qui rassemblent l'administration, les élus et les agents du Département. Cet esprit est excellent et nous permet d'avancer dans les meilleures conditions.

Le rapport n°23, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

24. BP 2025 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Me BECK.- Il s'agit dans ce rapport de présenter la politique d'entretien et travaux dans les bâtiments. Je ne vais peut-être pas vous présenter l'intégralité du rapport. Je précise simplement qu'il se divise en plusieurs programmes : le programme « Bâtiments sièges et autres », avec les travaux nécessaires réalisés pour travailler dans de bonnes conditions ; le programme « Bâtiments destinés à l'action sociale », avec des dépenses avoisinant 3,8 millions d'euros en investissement et 4,01 millions d'euros en fonctionnement ; et le programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière », avec 1,11 million d'euros en investissement et 425 000 euros en fonctionnement. Enfin, pour la gestion immobilière et l'action foncière, les

recettes s'élèvent à 7,64 millions d'euros. Elles proviennent de ventes à hauteur de 3,41 millions d'euros et des loyers et charges récupérables des biens départementaux, hors gendarmeries pour 4,23 millions d'euros.

Le rapport n°24, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

25. BP 2025 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Me BECK.- Ce rapport regroupe les programmes « Fournitures et services pour l'administration générale », « Équipement pour l'administration générale » et « Autres actions-moyens généraux ». Le budget proposé doit permettre d'optimiser les moyens existants, de doter les services départementaux des matériels et équipements nécessaires pour offrir un service public de qualité et pour déployer des outils et modes de travail s'inscrivant notamment dans la dynamique de transformation de la collectivité conforme aux ambitions du SMART Deal et du GREEN Deal. En outre, dans le contexte actuel de menace terroriste et de cybercriminalité, le Département s'est également engagé à renforcer les mesures de sécurité et de sûreté dans les bâtiments départementaux et à moderniser les équipements correspondants. Les montants précis de chaque programme sont détaillés dans le rapport.

Le rapport n°25, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

26. PRINCIPAUX ORGANISMES SATELLITES DU DEPARTEMENT : UN PARTENARIAT RENFORCE

Me BECK.- Il s'agit dans ce rapport de présenter les principaux organismes satellites du Département qui font l'objet d'un partenariat renforcé. Cela concerne les domaines suivants : la promotion et la solidarité territoriale, le SMART Deal et le GREEN Deal, la culture, les solidarités humaines, et la sécurité. Ces organismes sont les suivants. Pour la promotion et la solidarité territoriale : le syndicat mixte pour le Développement de la Vallée de la Vesubie et du Valdeblore, le syndicat mixte de la station de Valberg, le syndicat mixte des stations du Mercantour, le syndicat mixte de la station de Roubion Les Buisses, le syndicat mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue, le syndicat mixte de l'Abattoir du Mercantour, le syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE), l'association Côte d'Azur France tourisme, l'Agence 06, Habitat 06, La SPL Port de Menton.

Concernant le SMART Deal et le GREEN Deal, il s'agit des organismes suivants : le Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), le syndicat mixte la Maison de l'intelligence artificielle MIA, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, la SEML GREEN Energy 06. Pour le rayonnement culturel, nous avons le syndicat mixte du conservatoire des Alpes-Maritimes (CAM 06). Concernant les solidarités humaines, ce sont : le Foyer départemental de l'enfance, l'EHPAD Fondation Jules Gastaldy, la Maison départementale pour les personnes handicapées MDPH (GIP). Enfin pour la sécurité, les organismes sont le syndicat départemental d'incendie et de secours SDIS 06, et le syndicat mixte du centre départemental de vidéoprotection. Nous

avons ainsi beaucoup de satellites qui sont soutenus par le Département et qui sont essentiels pour le public maralpin.

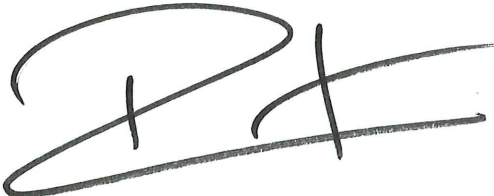
Le rapport n°26, mis aux voix, est adopté à la majorité (vote contre du groupe Rassemblement républicain).

M. le Président.- Je vous remercie. Il me reste à vous faire une communication sur les délégations données au président du Conseil départemental. Cette communication vous a été transmise conformément au code général des collectivités au titre de la gestion du patrimoine. Je vous demande d'en prendre acte.

A l'unanimité, l'assemblée départementale prend acte de cette communication.

M. le Président.- Je vous remercie. Notre séance est terminée.

La séance est levée à 13 heures 13.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 27 JUIN 2025	
Président du Conseil départemental  Monsieur Charles Ange GINESY	Secrétaire de séance  Monsieur Mathieu PANCIATICI